

# Forêts

de chez nous

Supplément de  
La Terre de chez nous  
Vol. 12 - N° 1  
Février 2001



SPÉCIAL

## Gatineau

La certification  
pour bientôt

La forêt habitée :  
un bilan



JOHN DEERE

**N** NOUVEAU  
NOUVEAU  
NOUVEAU

Voyez les détails en page 41



# AGRICULTEURS-PRODUCTEURS DE BOIS...

Découvrez pourquoi nous vous offrons

LES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES LES PLUS VENDUS SUR LA PLANÈTE!

# NEW HOLLAND



## Série TN ÉCONOMIQUE

Ils vous surprendront avec leur moteur durable, frugal et silencieux qui libère jusqu'à 36 % d'augmentation de couple. Vous apprécierez le circuit hydraulique le plus rapide de l'industrie ainsi que l'une des trois boîtes de vitesse disponible.

4 modèles de 42 à 62 cv.



## Série TC

### UN TRACTEUR INDISPENSABLE

12 modèles de 18 à 45 forces moteur. Ils allient la maniabilité d'un petit allié à la puissance des plus grands. Transmission manuelle ou automatique.



## Série 3010

### LA FIABILITÉ À BAS PRIX

Dotés de technologies éprouvées et reconnus pour durer des années. Disponibles en version 2 ou 4 roues motrices. 42 cv.

### UNE MANIABILITÉ INCOMPARABLE

INNOVATION  
TECHNOLOGIQUE

### L'essieu SuperSteer<sup>MC</sup>

vous permet un rayon de braquage de jusqu'à 76°, ce qui facilite vos passages dans les endroits serrés. (Le meilleur de toute l'industrie.)



Les meilleurs équipements, le meilleur service  
EN EXCLUSIVITÉ CHEZ LE CONCESSIONNAIRE DE VOTRE RÉGION

ALMA  
Équipement J.M.A.R. inc.

AMQUI  
C.A.C. de la Matapédia

BEAUPORT  
Trudel & Piché  
(Beauport) inc.

CAP-SANTÉ  
Trudel & Piché inc.

CHOMEDEY, LAVAL  
Longus Équipements inc.

DALHOUSIE STATION  
Fernand Campeau  
& fils inc.

IBERVILLE  
Équipement Inotrac inc.

LA POCATIÈRE  
Groupe Dynaco

LENNOXVILLE  
Équipements B. Morin inc.

MASKINONGÉ  
Équipement G. Gagnon

MIRABEL  
J. René Lafond inc.

NAPIERVILLE  
S.C.A. du sud de Montréal

NICOLET  
New-Holland  
Nicolet-Yamaska

PARISVILLE  
C.A.R. de Parisville

PLAISANCE  
Équip. de ferme  
Papineau Ltée

POINTE-AU-PÈRE  
Garage Daniel Lévesque  
inc.

RIVIÈRE-DU-LOUP  
Groupe Dynaco (KRTB)

SAINT-AGAPIT  
Machinerie Jean Roy

SAINT-ANSELME  
Unicoop, Coop agricole

SAINT-GUILAUME  
Machinerie C.H. inc.

SAINT-HYACINTHE  
Équipements Inotrac inc.

SAINT-MICHEL  
S.C.A. du sud de Montréal

SAINTE-MARIE-DE-  
BEAUCE  
Unicoop, coop agricole

SAINTE-MARTINE  
S.C.A. du sud  
de Montréal

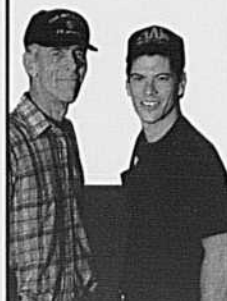
SAINT-NARCISSE,  
CTÉ CHAMPLAIN  
Trudel & Piché inc.

SAINT-THOMAS DE  
JOLIETTE  
Raymond Lasalle inc.

SAINT-VALLIER  
Unicoop, Coop agricole

VICTORIAVILLE  
S.C.A. des Bois-Francis

WOTTON  
Équipement Proulx  
& Raiche inc.



**Le choix préféré**  
des producteurs de bois et de sirop



NEW HOLLAND  
www.new.holland.com/na/

# Forêts

de chez nous

Éditeur  
La Terre de chez nous  
Union des producteurs agricoles  
Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
(450) 679-8483

Comité directeur  
Jean-Claude Nadeau (FPBQ)  
Pierre Lemieux (FPAQ)  
Hugues Belzile (TCN)  
Victor Brunette (FPBQ)

Directeur  
Hugues Belzile

Rédactrice en chef  
France Groulx

Rédacteur en chef adjoint et  
responsable de la publication  
Victor Larivière

Collaborateurs  
Michel Beauoyer, Jean-Pierre  
Bellegarde, Annick Bertrand,  
André Boucher, Victor Brunette,  
Yves Charlebois, Alexandre  
D'Astous, Pierre Dubois, Claude  
Lamarche,  
Charles-Félix Ross, Daniel Roy

Responsable de la production  
Carole Lalancette

Infographie  
Karyne Bradley, Chantal Chabot

Montage  
La Terre de chez nous

Secrétaire  
Lorraine Trottier

Sortie sur films et pelliculage  
Ad Hoc Le Groupe

Impression  
Transcontinental

Directeur de la publicité  
Réal Loiseau

Représentants publicitaires  
Christian Guinard, Robert  
Bissonnette, Sylvain Joubert,  
Sylvain Lalonde

Représentant hors Québec  
Jacques Long  
(905) 335-5700  
Fax (905) 335-5001

Administration  
Jocelyne Gareau

Tirage et abonnement  
Micheline Courchesne

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1180-4270

Photo page couverture:  
Alexandre D'Astous

Prochaine parution  
17 mai 2001

Date de tombée publicitaire  
19 avril 2001

Dans la présente publication, le  
générique masculin est employé  
sans discrimination et uniquement  
dans le but d'alléger le texte.

4	ÉDITORIAL (SIROP)	26	ÉDITORIAL (BOIS)
5	ACTUALITÉ ACÉRICOLE	27	FÉDÉ-INFO
6	DOSSIER RETRAIT DES SURPLUS	29	DOSSIER FORÊT HABITÉE, FERME FORESTIÈRE, LOTS INTRAMUNICIPAUX
8	QUALITÉ LA CERTIFICATION	32	MISE EN MARCHÉ UN PLAN CONJOINT PROVINCIAL?
10	STATISTIQUES RÉCOLTE HEBDOMADAIRE ET RÉGIONALE	34	FORÊT D'AILLEURS COMPARAISON DES TARIFS QUÉBEC-MARITIMES
12	RÉGIE NETTOYAGE DE LA TUBULURE	37	INDUSTRIE SCIERIE BOWATER DE MANIWAKI
14	PRODUCTION LE PHÉNOMÈNE DE LA COULÉE	42	PORTRAIT OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU
16	FOLKLORE LÉGENDES SUCRÉES	44	REPORTAGE CHEZ RAYMOND JOHNSON DE BLUE SEA
18	HISTOIRE ORIGINE DU SIROP D'ÉRABLE		
20	ÉQUIPEMENT ÉVAPORATEUR À VITESSE VARIABLE		
22	REPORTAGE ÉRABLIÈRE B.L.P. DE BIENCOURT		

## Restaurateurs de cabanes à sucre

Pour une quinzième année, l'Association des restaurateurs des cabanes à sucre du Québec (ARCSQ) revient avec son guide annuel, intitulé *Les sucres au Québec*. En pages centrales, on peut retrouver, sur une carte en couleur, la liste par numéro de la centaine de membres de l'association. Il ne reste plus qu'à aller chercher le numéro de téléphone correspondant pour entrer en contact avec un des restaurateurs et faire ses réservations. Le guide contient

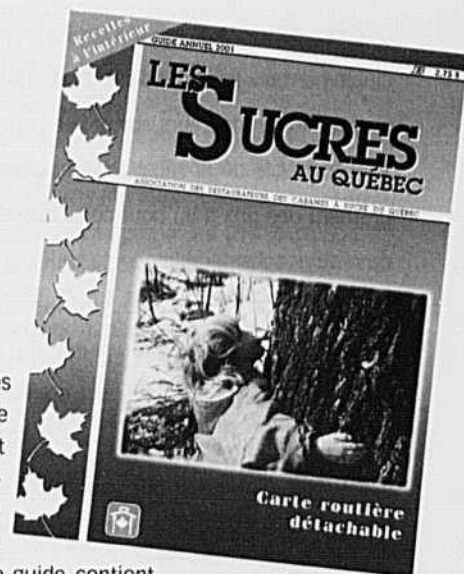
aussi des informations générales sur le sirop d'érable, des recettes et un tableau d'équivalence.

L'industrie acéricole c'est aussi la restauration. Dans les cabanes à sucre de l'association, on sert environ trois millions de repas et plus de quatre millions et demi de parties de sucres par année, sans compter les millions de dollars en achat de produits et de services.

On peut se procurer le Guide annuel 2001 au coût de 2,75\$ dans les kiosques à journaux ou en s'adressant au siège social de l'ARCSQ, 1280, avenue Trudelle, Plessisville, Qc G6L 3K4

Tél. : (819) 362-9292

Fax : (819) 362-8155



# Waterloo/Small, une invitation à la mobilisation

**W**aterloo/Small, la plus grande entreprise de vente d'équipements d'érablière au monde est menacée de disparaître. Si aucun investisseur n'est intéressé à sauver l'entreprise, c'est plus de 80 employés qui se retrouveront sans emploi. Ce sera l'anéantissement d'une entreprise dynamique, innovatrice sur le plan technologique et appréciée, qui desservait plus de 25 000 clients à travers l'Amérique du Nord. Ce sera aussi une lourde perte pour l'économie du Québec et de ses régions.

La chute de Waterloo/small s'explique principalement par les prix ridicules qui ont été versés aux producteurs acéricoles pour le sirop d'érable de la récolte 2000. L'effondrement des prix a eu pour conséquences de réduire considérablement le chiffre d'affaires de l'entreprise et d'augmenter dans les mêmes proportions le volume de ses comptes à recevoir. Dans ces conditions, Waterloo/Small s'est retrouvée rapidement dans l'incapacité de rencontrer ses obligations.

Or, de l'avis de la Fédération, les problèmes financiers de ce manufacturier auraient pu être évités si certains intervenants de l'industrie n'avaient pas tenté par tous les moyens d'exploiter la position de vulnérabilité des producteurs acéricoles, suite à la

décision du recours collectif et devant la production d'une récolte record de plus de 80 millions de livres de sirop d'érable. Cette situation aurait pu être évitée également si l'intervention du MAPAQ, l'automne dernier, avait été plus rapide et énergique. Si, comme à l'instar des autres producteurs agricoles, les acériculteurs disposaient d'un véritable programme de sécurité du revenu.

Car derrière Waterloo/Small, disons le haut et fort, c'est avant tout plusieurs centaines de producteurs acéricoles qui vivent de graves difficultés financières. Des producteurs qui n'ont pas ou presque pas été payés pour leur sirop de la récolte 2000 et qui doivent investir dans une nouvelle flotte de barils, leurs acheteurs refusant de leur remettre des barils vides. Des producteurs qui se font menacer de représailles s'ils osent demander simplement de recevoir les prix de la convention et qui perdent leur entreprise si rien n'est fait pour redresser la situation.

L'injustice et l'exploitation ont assez duré! Le temps de la traite des fourrures est révolu! Les décideurs politiques du gouvernement du Québec doivent s'ouvrir les yeux et réagir. Ils doivent arrêter de ménager la chèvre et le chou et de céder au chantage des acheteurs et des coopératives. Ils doi-

**Pierre Lemieux**

PRÉSIDENT, Fédération des producteurs acéricoles du Québec



vent trancher en faveur de l'équité et de la raison en donnant un coup pouce à l'organisation d'une mise en marché efficace et ordonnée en acériculture.

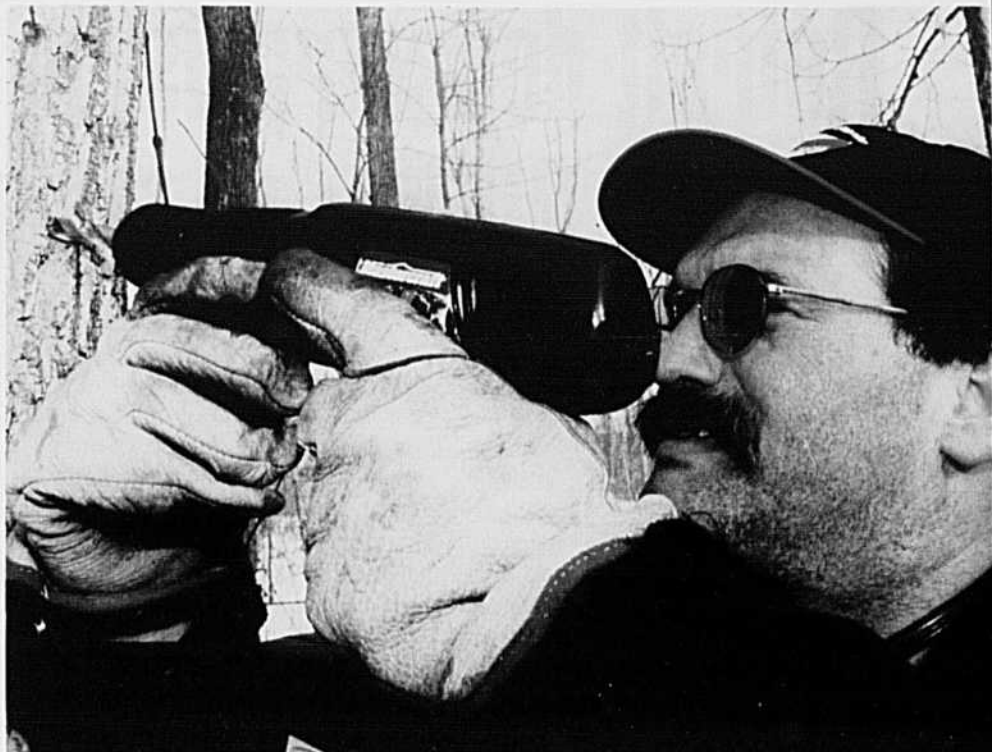
Pour ce faire, les producteurs acéricoles du Québec doivent absolument disposer d'un règlement de vente et de programmes de sécurité du revenu. Ces deux outils sont indispensables au développement harmonieux de la production et pour éviter des conséquences financières qui seraient désastreuses pour plusieurs entreprises acéricoles. Waterloo/Small n'est que la pointe de l'iceberg. C'est pourquoi la Fédération, invite tous les producteurs acéricoles du Québec à unir leurs efforts et à se dans les prochains mois pour revendiquer le droit de vivre décemment de leur production.

**DÉMARCHE SYNDICALE**

Afin d'informer les producteurs acéricoles du fonctionnement du Règlement de vente, les syndicats acéricoles tiendront en février et en mars dans chaque région une ou plusieurs assemblées d'information. Aussi, afin de donner aux syndicats les ressources nécessaires à l'organisation de leurs assemblées et afin qu'ils posent les gestes qu'ils croient appropriés dans leur région respective pour favoriser l'acceptation et le respect du Règlement de vente, la Fédération a augmenté de 40 000 \$ l'enveloppe budgétaire qu'elle consacre annuellement au financement de ces derniers. Enfin, la Fédération utilisera toutes les tribunes et les moyens de communication dont elle dispose pour informer de manière appropriée les producteurs (ex. : bulletin Info-sirop, actualités des productions de la TCN, la revue Forêts de chez nous, etc.).

**DISSOLUTION  
DU RCPÉQ INC.**

Le 18 janvier dernier, le conseil d'administration de la Fédération a décidé unanimement de demander à la Cour supérieure la dissolution judiciaire du Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable du Québec inc. (RCPÉQ). Depuis de nombreux mois, les relations au sein du conseil d'administration de la corporation se sont détériorées de façon irréversible. La Fédération croit conséquemment que les principaux objectifs pour lesquels le RCPÉQ a été constitué, soit être une table de concertation, procéder à la classification du sirop et intervenir efficacement dans les marchés en période de surplus pour stabiliser les prix, ne peuvent plus être rencontrés. Dans le cadre de sa requête en dissolution, la Fédération demande également que lui soient distribués les biens du RCPÉQ afin, entre autres, de pouvoir être en mesure de rembourser les producteurs qui ont livré leur sirop à la Fédération au début des années 1990 et, ainsi, mettre fin une fois pour toute au dossier du recours collectif.

**CINTECH AA**

La Fédération a donné dernièrement à la firme Cintech AA de Saint-Hyacinthe le mandat de mettre en opération pour la récolte 2001 un système d'inspection et de classement. Ainsi, cette firme remplacera pour la prochaine saison des sucres le RCPÉQ à titre d'agent autorisé de la Fédération pour effectuer conformément aux règlements du plan conjoint le classement et l'inspection du sirop d'érable.

**ENQUÊTES STATISTIQUES -  
RÉCOLTE 2001**

Encore cette année, le Groupe de recherche en économie et politique agricole (GREPA) de l'Université Laval réalisera une enquête auprès d'un échantillon représentatif de producteurs avec lequel seront établis les niveaux de production provinciale et régionale par type de mise en marché: vrac et détail. Au cours des deux premières semaines de mai, environ 1 100 producteurs seront rejoints par téléphone. Les données recueillies par le GREPA demeurent confidentielles et sont utilisées aux fins de l'évaluation des rendements et du niveau de production. L'enquête statis-

tique relève d'un projet de la Table filière acéricole qui regroupe tous les intervenants du secteur acéricole.

**PREMIERS PAS  
VERS LA CERTIFICATION  
À LA FERME**

Tout le sirop d'érable produit au Québec, sauf celui acheté directement à l'érablière, ainsi que toute l'eau d'érable, concentrée ou pas, sont dorénavant assujettis au plan conjoint des producteurs acéricoles. Ces modifications, approuvées par la Régie des marchés agricoles le 17 janvier dernier, constituent la première étape vers la mise en place d'un système de contrôle de la qualité du sirop d'érable vendu en petit contenant dans les épiceries. Ce marché, qui représente environ 12 % de la production, échappait jusqu'ici à la réglementation du plan conjoint, qui couvrait essentiellement le sirop d'érable en grand contenant. La Fédération travaille présentement, en collaboration avec le Bureau des normes du Québec, à l'instauration d'un programme de certification à la ferme qui permettra d'ici quelques mois aux producteurs d'utiliser le logo « Pur érable » en usage actuellement dans l'industrie de la transformation.

# Retrait des surplus de la récolte 2000 : un bilan positif

Entre le 15 octobre 2000 et le 15 février 2001, 850 producteurs ont livré 18,5 millions de livres de sirop d'érable dans le cadre du programme de retrait des surplus de la récolte 2000 administré conjointement par la Fédération, la Société de financement agricole et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Sur ce volume, 400 000 livres ont été livrées par les sociétaires de Citadelle. La valeur du sirop livré, incluant les coûts de conditionnement, atteint près de 32,5 millions de dollars. Au total, l'entreprise de conditionnement retenue par la Fédération et située à Saint-Antoine-de-Tilly a reçu plus de 46 000 barils de sirop d'érable des producteurs dont environ 25 % ont transité préalablement par un entrepôt du Bas-Saint-Laurent. Une fois conditionné, le sirop a été entreposé sur le site du conditionneur dans des barils de 46 gallons. La Fédération a dû acquiescer auprès de la Compagnie Vulcan plus de 30 000 barils neufs. Enfin, le retour des barils vides aux producteurs a débuté en décembre dernier et se terminera à la fin du mois de février.

Dans son ensemble, le bilan du programme de retrait des surplus est très positif. Quelque temps après son entrée en vigueur, il a forcé les acheteurs à hausser le prix du sirop d'érable ou les avances versées aux producteurs d'environ 0,30 \$ la livre. Il a aussi stimulé les achats. En décembre et en janvier, les acheteurs ont reçu des producteurs de 4 à 6 millions de livres de plus qu'ils ont l'habitude de recevoir pour cette période de l'année. Le programme a permis également de vider le champ des surplus de sirop d'érable laissant ainsi une chance au marché de se rétablir en vue de la prochaine récolte. En-

fin, même si au moment d'écrire ces lignes les décisions ne sont pas encore rendues, cette intervention a permis à la Fédération de demander à la Régie des marchés agricoles de modifier sa sentence arbitrale du printemps dernier afin d'exiger des acheteurs qu'ils payent les prix minimums de la convention exempts de tous frais et à l'intérieur de l'année de convention.

Bref, le programme de retrait des surplus a permis aux producteurs, et ce, malgré des conditions financières difficiles, d'éviter le pire et de leur donner la chance de pouvoir s'organiser en vue des prochaines récoltes. En ce qui concerne les éléments

moins réussis du programme, il s'agit pour la Fédération de les reconnaître et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier dans l'éventualité où elle aura à gérer cette année un règlement de vente.

## STATISTIQUES DE CLASSEMENT

Au 31 janvier dernier, le Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable du Québec inc. avait classé et inspecté près de 78 millions de livres de sirop d'érable de la récolte 2000 dont 18 millions de livres dans le cadre du programme de retrait des surplus. Les volumes de sirop classé et inspecté en 1998

### STATISTIQUES MENSUELLES SUR LA CLASSIFICATION DU SIROP EN GRANDS CONTENANTS

Mois	1998 / 1999		1999 / 2000		2000 / 2001	
	Quantité de barils	Poids (en livres)	Quantité de barils	Poids (en livres)	Quantité de barils	Poids (en livres)
Mars	2 644	1 103 837	2 424	1 018 975	5 169	2 160 429
Avril	38 724	15 634 136	43 281	17 786 191	32 210	13 519 466
Mai	43 693	17 210 175	46 455	18 413 254	36 513	14 956 684
Juin	4 785	1 898 227	11 647	4 818 515	14 201	6 005 983
Juillet	3 422	1 384 759	3 540	1 398 061	9 153	3 933 101
Août	1 280	527 736	1 152	498 825	7 494	3 175 847
Septembre	742	299 114	2 475	1 030 922	6 639	2 754 008
Octobre	407	159 959	2 820	1 161 417	9 637	4 170 049
Novembre	155	63 391	2 891	1 213 901	30 658	13 268 880
Décembre	69	27 484	3 060	1 213 076	22 122	9 352 608
Janvier	234	92 218	2 762	1 127 961	10 693	4 458 223
Février	85	34 530	4 098	1 711 574		
<b>TOTAL</b>	<b>96 240</b>	<b>38 435 566</b>	<b>126 605</b>	<b>51 392 672</b>	<b>184 489</b>	<b>77 755 278</b>
					surplus inc.	surplus inc.

Retrait des surplus : octobre = 1 860 894 lb; novembre = 8 503 869 lb; décembre = 5 618 643 lb; janvier = 2 050 764; Total = 18 034 170 lb.

et 1999 atteignaient respectivement 38 et 51 millions de livres. Avec encore un mois d'activité pour terminer la saison, le volume de sirop classé et inspecté pourrait atteindre le seuil record des 80 millions de livres pour l'année-récolte 2000. Si la grande différence entre le volume de cette année et celui des années passées s'explique par la production record observée en 2000, elle s'explique aussi par une diminution marquée du sirop d'érable vendu sur le marché noir.

En ce qui concerne la qualité du sirop, la proportion de sirop C et D est relativement élevée avec 35,5 % de la récolte qui se situe dans ces catégories comparativement à seulement 27,4 % en 1999. Il y a également une proportion plus élevée de défauts de saveur avec 11 % des barils de sirop avec une saveur rejet comparativement à 7,3 % l'an dernier.

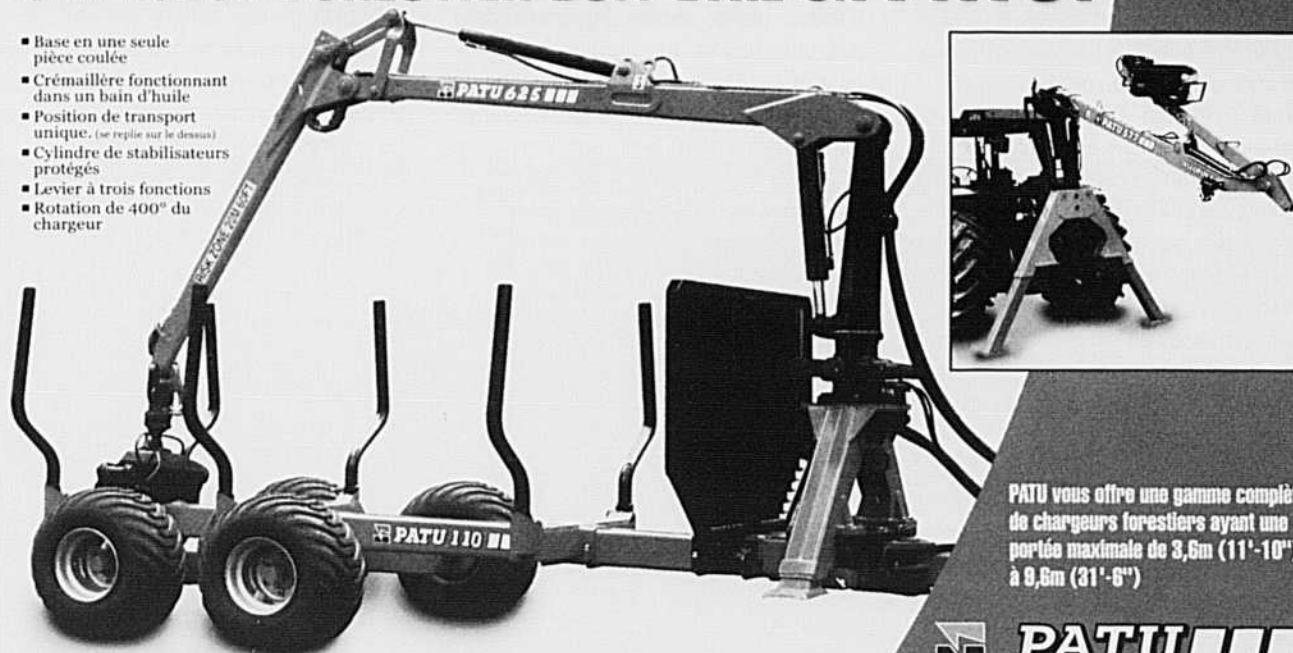
#### STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES SIROPS CLASSÉS ET INSPECTÉS

	1997		1998		1999		2000	
	3/97-2/98		3/98-2/99		3/99-2/00		3/00-8/00	
LIVRES	50 M/L		38,4 M/L		51,3 M/L		77,7 M/L	
BARILS	124 989		96 240		126 370		184 489	
<b>CATÉGORIES</b>	<b>M/livres</b>	<b>%</b>	<b>M/livres</b>	<b>%</b>	<b>M/livres</b>	<b>%</b>	<b>M/livres</b>	<b>%</b>
(AA) Extra-clair	10,2	20 %	7,3	19%	9,5	18%	5,0	11 %
(A) Clair	14,9	30 %	9	23%	15,3	30%	11,2	25 %
(B) Médium	11,8	24 %	8,6	23%	12,4	24%	12,9	28 %
(C) Ambré	6,6	13 %	7,1	18%	7,6	15%	9,4	22 %
(D) Foncé	6,5	13 %	6,4	17%	6,5	13%	5,3	14 %
<b>DÉFAUTS</b>	<b>Barils</b>	<b>%</b>	<b>Barils</b>	<b>%</b>	<b>Barils</b>	<b>%</b>	<b>Barils</b>	<b>%</b>
Saveur légère	15,399	12 %	12,742	13%	15,454	12%	16,575	17 %
Limpidité	9,373	7 %	8,069	8%	7,264	5%	4,439	3 %
Saveur - Rejet	17,542	14 %	9,004	9%	9,819	7%	10,079	11 %
Brix < 66	11,852	9 %	9,616	10%	14,790	11%	10,852	10 %

Source : RCPÉQ.

## VOICI POURQUOI VOTRE CHARGEUR FORESTIER DOIT ÊTRE UN PATU!

- Base en une seule pièce coulée
- Crémaillère fonctionnant dans un bain d'huile
- Position de transport unique. (se replie sur le dessus)
- Cylindre de stabilisateurs protégés
- Levier à trois fonctions
- Rotation de 400° du chargeur



PATU vous offre une gamme complète de chargeurs forestiers ayant une portée maximale de 3,6m (11'-10") à 9,6m (31'-6")



**PATU** ■■■

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC  
**Machines agricoles**  
PIÈCES COMPATIBLES

Pour plus d'informations: (819) 379-8551  
Fax: (819) 379-8912 • [www.machinerle.com](http://www.machinerle.com)

Téléphonez-nous, nous vous expédions un dépliant gratuitement

# La certification



Pur Érable

**L**es normes de qualité du programme de certification « Pur Érable » sont maintenant déterminées. Le comité de certification dont fait partie la Fédération a établi en étroite collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) les exigences de qualité que le sirop d'érable certifié devra atteindre. Ces normes de qualité garantiront que le sirop d'érable vendu sur les marchés rencontrera les critères suivants :

**Limpidité** : Le sirop d'érable ne doit pas contenir de particules en suspension, de dépôts ni de contamination de nature microbiologique décelables lors d'une vérification visuelle, notamment des cristaux de sucre, de la râche, des bulles de gaz carbonique et des moisissures.

**Fermentation** : Le sirop d'érable ne doit pas avoir subi de processus de fermentation. Ce défaut est mis en évidence par un goût de levain ou d'alcool ou par la présence de bulles de gaz lors de l'évaluation organoleptique du produit.

**Pureté** : Le sirop d'érable doit être pur, c'est-à-dire qu'il doit être obtenu exclusivement par un procédé de concentration et d'évaporation de la sève d'érable. Aucun sucre étranger ne doit être ajouté durant le procédé de fabrication du sirop d'érable.

**Contaminants** : Le sirop d'érable ne doit pas contenir de contaminants de quelque nature que ce soit notamment aucun additif ni agent de conservation.

**Densité** : La teneur minimale en extraits secs solubles dans le sirop d'érable doit être d'au moins 66 °Brix à 20 °C.

**Couleur** : Le sirop d'érable doit respecter les exigences des classes de couleur décrites dans le tableau 1 :

**Iode** : La teneur en iode dans le sirop d'érable ne doit pas dépasser 1 ppm.

**Sodium** : La teneur en sodium ne doit pas dépasser 500 ppm.

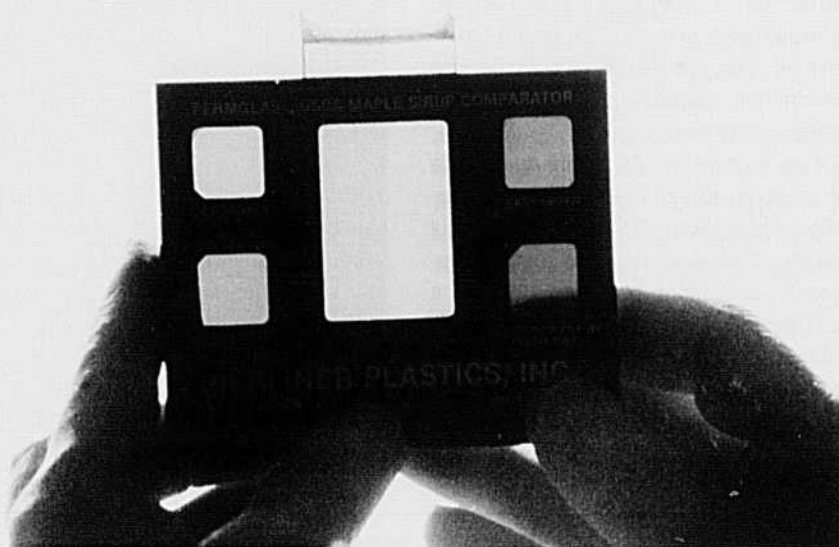


Photo : Dominic Gauthier / TCN

**Plomb** : Le sirop vendu à la consommation humaine doit avoir une teneur en plomb ne dépassant pas 0,25 ppm. Le sirop d'érable utilisé comme ingrédient dans des procédés de transformation alimentaire et celui utilisé pour la fabrication de produits dérivés destinés à la consommation humaine doit avoir une teneur en plomb ne dépassant pas 0,50 ppm.

**Paraformaldéhyde** : le producteur doit signer une déclaration stipulant qu'il n'a

pas utilisé de paraformaldéhyde lors de l'entaillage de l'érable ni à aucun moment dans le processus de fabrication du sirop d'érable.

**Saveurs** : Les grands contenants et les lots de sirop d'érable destinés à être mis en petits contenants seront classés selon les critères de saveurs suivants :

- une saveur caractéristique d'érable;
- une saveur légère (trace de goût) de bois, de caramel, de bourgeon ou de sève;

Tableau 1 :

Classes de couleur selon le pourcentage de transmittance de la lumière

Classe de couleur	Transmittance de la lumière (%)	
Extra clair (AA)	Au moins	75,0 %
Clair (A)	Inférieur à	75,0 %
	mais au moins	60,5 %
Médium (B)	Inférieur à	60,5 %
	mais au moins	44,0 %
Ambré (C)	Inférieur à	44,0 %
	mais au moins	27,0 %
Foncé (D)	Inférieur à	27,0 %

des saveurs désagréables :  
 défauts d'origine naturelle ou reliés à la transformation : goût ou odeur de bourgeon, de sève, de bois, de caramel ou de brûlé ;  
 défauts de nature micro biologique : fermentation du sirop d'érable, moisissure ;  
 résidus ou traces de produits chimiques : produit de lavage, désinfectant ;  
 mauvais goût ou mauvaises odeurs non identifiés ;  
 des saveurs fortes :  
 défauts d'origine naturelle ou reliés à la transformation : goût ou odeur de bourgeon, de sève, de bois, de caramel ou de brûlé ;  
 défauts de nature microbologique : fermentation du sirop d'érable, moisissure ;  
 résidus ou traces de produits chimiques : produit de lavage, désinfectant ;  
 saveurs étrangères (goût ou odeurs provenant de mauvaises pratiques ou d'une déficience dans le procédé de fabrication du sirop d'érable), notamment naphthalène, produits pétroliers, huile, métal et plastique.  
 Dans le cadre du programme de certification « Pur Érable », le sirop d'érable destiné à la consommation humaine emballé en petits et en grands contenants doit présenter uniquement une saveur caractéristique d'érable. Le sirop d'érable utilisé

comme ingrédient dans des procédés de transformation alimentaire et celui utilisé pour la fabrication de produits dérivés destinés à la consommation humaine doit présenter une saveur caractéristique d'érable, mais peut présenter tout au plus une saveur légère (trace de goût) de caramel, de bourgeon ou de sève. Tous les sirops qui présenteront des défauts de saveurs désagréables et fortes de quelque nature que ce soit ne pourront porter le sceau de certification et seront destinés à des usages autres qu'alimentaires.  
 Les transformateurs et les producteurs qui adhéreront au logo « Pur Érable » seront soumis à des vérifications effectuées au hasard et les sirops d'érable vérifiés devront respecter les normes de qualité établies par le programme de certification. La traçabilité des sirops du producteur aux consommateurs sera obligatoire, ce qui implique la tenue de registres par les producteurs et les transformateurs. La mise en place du programme de certification se fera au cours de l'année 2001 et les entreprises acéricoles intéressées par le projet seront invitées à s'inscrire à un programme de formation leur expliquant en détail tout le processus et toutes les procédures de certification.



Photo : Yves Charlebois / TCN

## Les ateliers F.L.P.H. Ltée

136, rue Principale, Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0

Tél.: (418) 228-9626 / Fax: (418) 228-0483

### CHARGEUSE À BOIS ET REMORQUE 8 pieds



#### DESCRIPTION DE LA CHARGEUSE modèle «**CHARGO 608**»

- Chargeuse 8'
- Remorque de 4' largeur hors tout adaptée pour VTT
- Pôle télescopique 24" de longueur
- Système de roues tandem coulissant sur remorque
- Équipée d'un grappin rotatif continu
- Pattes basculantes
- Rotation du «boom» 300° avec cylindre à crémaillère

#### Prix très concurrentiels

Tel que description  
**6 116 \$**

Options  
 Treuil 4 000 lbs  
**1 200 \$**

Unité hydraulique 5 HP  
**875 \$**

Distributeur de boyaux et raccords Parker ainsi que de cylindres hydrauliques dans toutes les dimensions à prix compétitifs.

## PRODUCTION QUÉBÉCOISE DE SIROP D'ÉRABLE

## La récolte hebdomadaire et régionale

**D**epuis environ cinq ans, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, en étroite collaboration avec les 11 syndicats régionaux, enquête à chaque semaine auprès de 85 producteurs répartis à travers la province. Les producteurs acéricoles qui acceptent de participer à ce sondage annuel sont invités à fournir les résultats de l'évolution de leur récolte de sirop d'érable de l'année en cours.

Le mini-sondage mené par la fédération et les syndicats régionaux n'a pas la prétention d'être valable statistiquement, cependant la compilation et l'analyse des données qui sont présentées dans cet article nous indique certaines grandes tendances sur l'évolution de la récolte de sirop d'érable à travers le Québec.

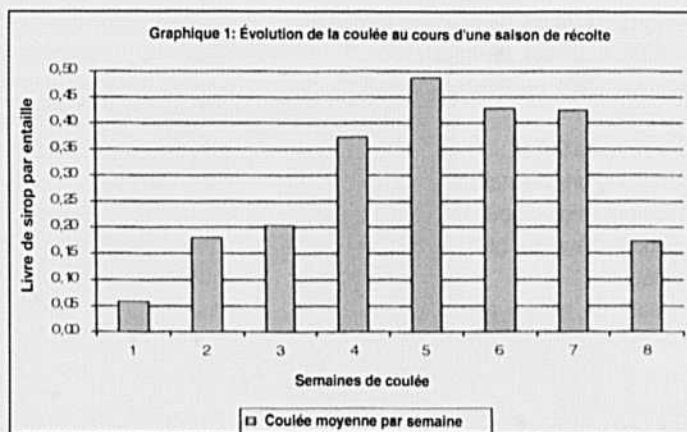
Les résultats présentés au tableau 1 indiquent qu'au cours des cinq dernières années, la période de récolte au Québec a débuté à la dernière semaine de février pour se terminer la première semaine de mai. Cependant, pour chacune des régions du Québec, la période de récolte débute et se termine à des dates différentes. En ef-

fet, dans la grande région située au sud de Montréal (Valleyfield et Saint-Hyacinthe), la récolte débute généralement à la dernière semaine de février et se termine souvent avant la mi-avril.

Dans les régions les plus à l'est

(Côte-du-Sud et Bas-Saint-Laurent), la saison commence régulièrement après la mi-mars et se termine souvent à la première semaine de mai. Ces observations ont été faites à partir des données recueillies au cours des cinq dernières années et pour cette raison la durée des récoltes observées représente des limites extrêmes puisqu'au cours de ces cinq années, il y a eu des saisons plus hâtives et plus tardives dans chacune de ces régions.

Le tableau 1 indique qu'une saison de récolte dure en moyenne de six à huit semai-



nes peu importe la région du Québec où se situe l'érablière. Le graphique 1 quant à lui illustre la coulée type d'une érablière sans égard à la région où elle se situe, cependant il est très important de retenir que la date du début et de la fin de la récolte sera déphasée dans le temps en fonction de la région et de la température observée au cours de l'année.

ESTIMÉ D'UNE  
RÉCOLTE NORMALE

Comme il a été constaté depuis les cinq

Tableau 1

RÉCOLTE CUMULATIVE (LIVRES/ENTAILLE)  
DE SIROP D'ÉRABLE SELON LES RÉGIONS<sup>1</sup>

Semaine	St-Jean Valleyfield	St-Hyacinthe	Centre- du-Québec	Estrie	Lanaudière	Mauricie	Outaouais- Laurentides	Beauce	Québec	Côte-du-Sud	Bas- St-Laurent	Le Québec
6 mars	0,34	0,28	0,03	-	-	-	0,07	0,02	0,02	-	-	0,02
13 mars	0,68	0,70	0,29	0,08	0,10	0,18	0,23	0,02	0,02	0,07	-	0,06
20 mars	0,91	0,90	0,46	0,35	0,19	0,28	0,38	0,24	0,30	0,13	0,05	0,25
27 mars	1,34	1,42	0,85	0,59	0,39	0,51	0,68	0,48	0,54	0,24	0,19	0,47
3 avril	1,79	1,72	1,21	0,95	0,75	0,65	1,06	0,97	0,84	0,59	0,49	0,84
10 avril	2,37	2,15	1,75	1,55	1,32	1,26	1,43	1,47	1,41	1,00	0,87	1,34
17 avril	2,51	2,27	2,07	1,82	1,52	1,57	1,96	1,88	1,76	1,64	1,31	1,74
24 avril	2,66	2,43	2,31	2,17	1,61	1,85	2,15	2,25	2,24	1,98	2,12	2,17
3 mai	-	-	-	-	-	2,15	2,21	2,41	2,36	2,22	2,50	2,33
% entailles	1,00 %	1,40 %	3,70 %	10,40 %	1,60 %	1,00 %	1,80 %	26,40 %	23,50 %	17,20 %	11,90 %	100 %

<sup>1</sup> Les résultats de la récolte sont une moyenne calculée à partir des enquêtes menées par la FPAQ de 1996 à 2000 (moyenne de 5 ans)

dernières années, le temps des sucres s'étale de la dernière semaine de février à la première semaine de mai (neuf à dix semaines) à travers le Québec. La dernière colonne du tableau 1 indique le rendement moyen pondéré observé en moyenne depuis les cinq dernières années à chaque semaine de récolte. À partir de ces données, il est possible de faire une projection de la production cumulative du Québec pour une récolte normale. Pour ce faire, le rendement moyen de 2,33 livres/entaille calculé à partir des données des cinq dernières années a été multiplié par les 32 millions d'entailles exploitées au Québec, ce qui permet d'estimer le niveau d'une récolte normale. Le graphique 2 trace un portrait du niveau de production cumulative estimé de semaine en semaine pour une récolte au Québec.

En analysant de près les données du graphique 2, on constate qu'entre le 13 mars et le 24 avril approximativement, soit envi-

ron six semaines, l'ensemble des régions du Québec produiront près de 90,2 % (67,3 M livres) de la production totale, si les intensités et les périodes de coulée correspondent à celles observées au cours des cinq dernières années. Aussi, près de 2,8 % (2,1 M livres) de la récolte sera produite par les régions les plus hâtives de Valleyfield, Saint-Hyacinthe, Centre-du-Québec et le nord de Montréal au cours des deux premières semaines de coulée. À la fin de la récolte, soit de la dernière semaine d'avril à la première semaine de mai, près de 5,2 % (5,2 M livres) de la récolte sera produite principalement par les régions les plus tardives de la Côte-du-Sud et du Bas Saint-Laurent et dans une moindre mesure par les régions de la Beau-



Source: Enquête FPAQ

ce et de Québec.

Dans l'hypothèse où les données statistiques recueillies au cours des cinq dernières années auprès des producteurs sont un bon indice de l'évolution de la récolte québécoise, il sera possible à chacun de vous d'avoir un aperçu et de suivre à chaque semaine l'évolution de la prochaine récolte de sirop d'érable qui approche à grands pas.

# Tout pour l'érablière



Contactez notre conseiller aux ventes de votre région ou appelez au **(819) 344-2288**

201, 1ère Avenue, Ham-Nord (Québec) H0P 1A0  
[info@darveau.qc.ca](mailto:info@darveau.qc.ca)

# Le nettoyage de la tubulure : une priorité



Photo: Dominic Gauthier

**L**e réseau de collecte est un milieu idéal pour la prolifération des micro-organismes. Pour se multiplier, se protéger et se nourrir, les micro-organismes déposent sur la paroi des tubes un biofilm constitué majoritairement de sucres transformés appelée glycocalyx. Plus le glycocalyx sera important, plus celui-ci contribuera à contaminer en micro-organismes la sève lors de son passage. Ceux-ci d'ailleurs peuvent doubler leur population aux 20 minutes dans des conditions idéales.

Lorsque l'on considère la complexité du réseau, il est utopique de croire qu'il est possible d'éliminer en totalité la présence des micro-organismes. Toutes les actions que peut entreprendre un acériculteur ne vise qu'à en contrôler leur présence. Certaines

des recommandations qui suivent peuvent paraître difficiles à appliquer car elles nécessitent souvent des modifications au réseau ainsi que du temps pour les exécuter. Elles sont, par contre, le prix à payer pour éviter une trop grande contamination de la sève et, par conséquent, une détérioration de celle-ci si les conditions sont favorables.

## ENTRETIEN DE FIN DE SAISON

C'est la période la plus importante pour effectuer des opérations de nettoyage en profondeur à l'aide d'un désinfectant. Pour y arriver, il est recommandé d'utiliser une solution à 600 ppm d'hypochlorite de sodium. Ce désinfectant répond bien aux exi-

gences de l'exploitation acéricole : efficacité dans la désinfection et le nettoyage de la tubulure, innocuité alimentaire, faible coût, peu réactif avec le matériel etc.

L'opération de lavage et d'assainissement doit débiter immédiatement après la fin de la récolte. Commencer par rincer chaque collecteur avec un volume de solution correspondant à une fois le contenu du tube. Par la suite, laisser un volume équivalent en trempage pendant quelques heures si le réseau est bien tuteuré (attention au gel). Après cette période, retirer cette solution et entreprendre, avec une nouvelle solution, le lavage et le désentaillage de chaque entaille. On devra expulser environ 1/2 litre de solution par entaille. Au désentaillage, l'utilisation d'une brosse pour parfaire le nettoyage du chalumeau complète bien le travail.

Pour une plus grande efficacité, la solution est refoulée dans le réseau sous pression. Dans tous les cas, et particulièrement pour les réseaux possédant un important dénivelé, on introduit en mélange un volume d'air comprimé à la solution. Cela permet de créer une turbulence et de fractionner la colonne d'eau lui permettant ainsi d'atteindre un niveau d'altitude élevé. Une fois l'opération terminée, extraire au maximum le restant de solution encore présent.

## ENTRETIEN EN SAISON

En saison, les recommandations qui suivent, ne visent qu'à contrôler le développement du glycocalyx et par le fait même, la population de micro-organismes dans le réseau. L'usage à cette étape d'un désinfectant n'est pas recommandé. La complexité du réseau, l'impossi-

## POTEAUX À VENDRE

# Vente de matériel électrique

dans le neuf et recyclé  
fils et accessoires à haute tension  
transformateurs



Les installations électriques

**J.M. Pomerleau inc.**

110, 1<sup>ère</sup> Avenue, Saint-Martin, Beauce (Qc) G0M 1B0  
internet : [www.a-1classees.com](http://www.a-1classees.com)

Tél.: (418) 382-5392 / sans frais : 1 800 451-6070

Fax: (418) 382-5843

bilité de rincer avec de l'eau et la perte de sève que l'on doit subir afin d'éliminer les résidus ne le permettent pas.

On ne doit utiliser que de l'eau potable en rinçage à tout les deux ou trois jours. Idéalement le réseau est divisé en section afin de permettre de rincer quotidiennement une portion du réseau. Ainsi, il n'y a aucun risque de contamination. On rince régulièrement les collecteurs avec un volume équivalent à deux fois le contenu de celui-ci. De préférence, pour les collecteurs portant des entailles, l'eau doit être introduite par le

haut du réseau, tout en maintenant le vide et ce, à partir d'un réservoir. L'opération est réalisée en fin de journée lorsque la coulée se termine ou en dehors de celle-ci. Si le dénivelé est faible il est possible d'agir en renouveau. Toutefois certaines observations laissent croire que cette technique pourrait nuire à la productivité de l'entaille. Il serait alors recommandé, pour ceux qui veulent le faire, de maintenir la pression d'opération à moins de 40 livres à la pompe.

**Note : Si la fréquence de rinçage n'est pas assez élevée et que cette pratique**

**n'est pas appliquée dès les premiers jours de la récolte, les résultats risquent d'être décevants.**

Dans les gros réseaux cette opération est exigeante. À défaut de l'appliquer sur l'ensemble de celui-ci on devra travailler prioritairement à rincer les collecteurs reliant les répartiteurs de vide, les tuyaux de transport et les tuyaux de gros diamètre possédant un faible débit de sève. Pour identifier les collecteurs à risque, la lecture du taux de sucre inverti, à l'aide d'un glucomètre, offre un bon diagnostic. Noter toutefois qu'il faut comparer les résultats entre les collecteurs à un même moment donné.

L'ensemble de ces recommandations prises une à une ne permettra pas un bon contrôle sur les micro-organismes; seule une action d'ensemble offrira de bons résultats. *Référence à consulter : Techniques de lavage et d'assainissement du matériel acéricole, CPVQ, AGDEX 300/756*

#### QUANTITÉ D'EAU QUE PEUT CONTENIR UN COLLECTEUR PAR 100 MÈTRES EN FONCTION DE SON DIAMÈTRE

Diamètre du collecteur	Contenu en litres par 100 mètres (300 pieds)
19 mm (3/4 pouce)	90 litres (7 gallons)
25 mm (1 pouce)	155 litres (11 gallons)
32 mm (1,25 pouce)	245 litres (17 gallons)



Festival de l'érable

## PRODUCTEURS, FABRICANTS ET INTERVENANTS ACÉRIQUES



Institut québécois de l'érable

# C'est votre fête les 4, 5, 6 mai 2001... à Plessisville

**Participez** au Concours international des produits de l'érable. Minimum 1 produit (2 contenants identiques).

**Vous recevrez :**

- 1 feuille de pointage.
- 1 sérigraphie de l'année (inscription au préalable).

**Devenez** « Grand maître Sucrier de l'année! »

...Gagnant de la Collection d'excellence!

- Démonstrations culinaires.

**Inscrivez-vous :**

- Journée des acériculteurs.
- Olympiades acéricoles.
- Concours Délices à l'érable

**Visitez notre site :**

- Expositions diverses • Exhibits du Concours international • Équipements acéricoles
- Musée • Acerpub.

**De tout pour tous !**

- Tir de chevaux • Partie de sucre sur neige
- Site pour campeurs



**Demandez notre programmation gratuite :**

1280, avenue Trudelle, Plessisville, Qc G6L 3K4 • 1-800-372-2530 • Fax : 819-362-8155

**Québec**  
Ministère de  
l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation



COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS  
DE SIROP D'ÉRABLE

LES ÉQUIPEMENTS  
**LAPIERRE** INC.  
88, RUE DE L'ÉCALE, ST-LOUËN, BEAUC, QUÉBEC G0M 1W0  
Tél. : (819) 548-5454 Fax : (819) 548-5460  
Courriel électronique: lapier1@globetrotter.net



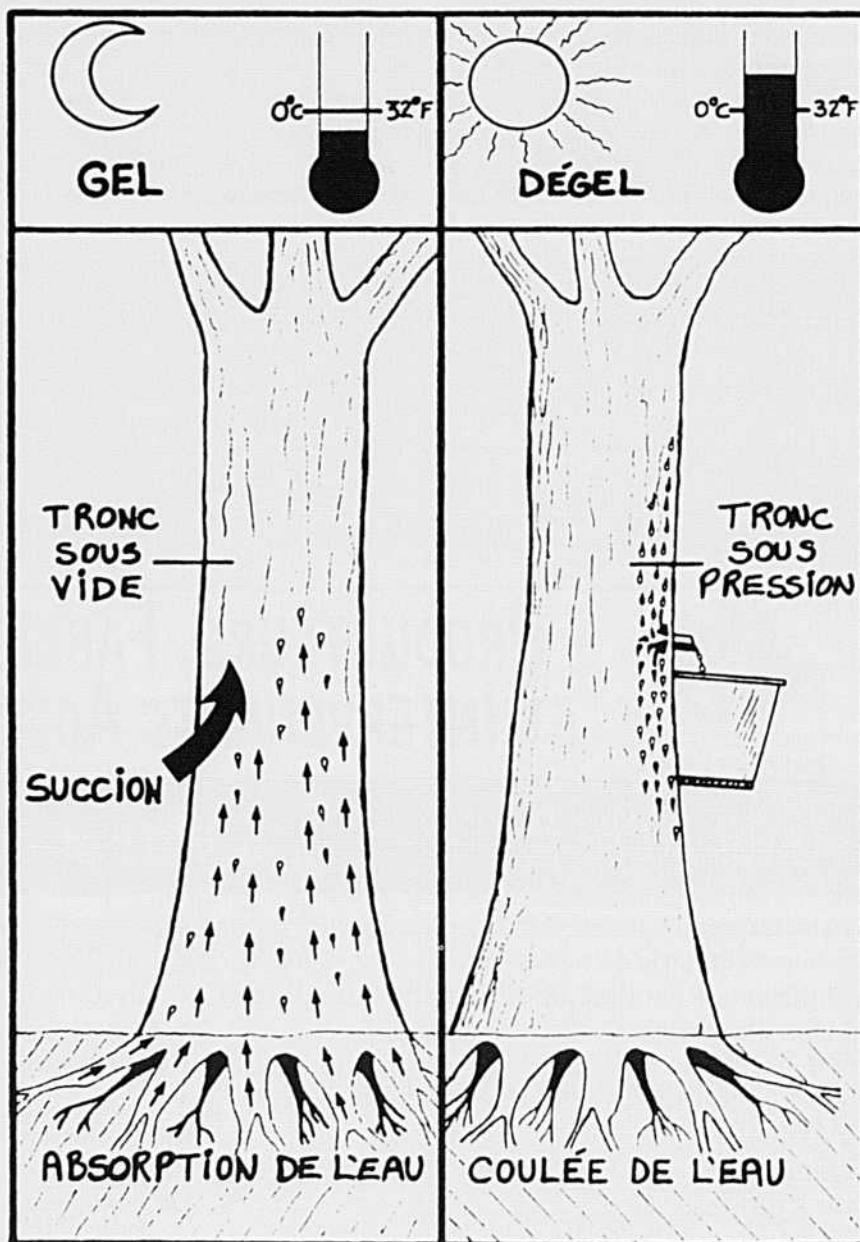
Fédération des producteurs  
acéricoles du Québec  
Québec maple syrup  
producers federation

# Le phénomène de la coulée

**C'**est sûrement au printemps, lors de la coulée de la sève, que l'érable à sucre devient une vedette. On en parle dans les médias et tout le monde se rend à l'érablière pour visiter son château, la cabane à sucre. Les spéculations vont bon train : la saison sera-t-elle longue? La coulée abondante? Le sirop de qualité? Malheureusement, nul ne peut prédire quand et comment se déroulera la coulée printanière car elle dépend principalement de la température. En effet, on a constaté qu'une alternance de nuits froides (au-dessous de 0 °C) et de jours plus chauds (au-dessus de 0 °C) étaient absolument nécessaires à la récolte. Mais quels sont les phénomènes qui se produisent lors de ces successions de température?

## LA SÈVE DESCEND LE JOUR

Observer une érablière en production laisse croire que la sève est poussée vers le haut de l'arbre (et les entailles) par les racines; ce n'est cependant pas le cas. En effet, les racines n'ont pas à exercer de pression pour que la coulée ait lieu : au printemps, si on coupe un érable pendant une nuit de gel, ce n'est pas à partir de la souche que la sève s'égouttera lors du réchauffement de la température le lendemain, mais plutôt à partir de la surface du tronc fraîchement coupé. Ce phénomène s'explique par le fait que la coulée se déroule en deux étapes : une phase d'absorption, pendant les nuits froides, et une phase d'exsudation lors du réchauffement de la température. Pendant les nuits froides, la température des fines branches, aux extrémités de l'arbre, s'abaisse au-dessous du point de congélation provoquant le gel de la sève. Le noyau de glace ainsi formé attire la sève vers le haut de l'arbre et assèche les entailles.



## COMME UNE ÉPONGE

Mais, puisqu'en gelant, l'eau prend de l'expansion, comment expliquer ce transport vert le haut? Ce mouvement particulier de la sève est rendu possible grâce à certaines propriétés du bois de l'érable. Pendant la phase d'absorption, l'eau

monte vers le haut de l'arbre par les vaisseaux du zylème. Ces derniers sont entourés de cellules vivantes et de cellules mortes, les fibres de bois. Chez l'érable à sucre, les fibres de bois sont remplies de gaz plutôt que l'eau comme chez la plupart des espèces ligneuses. Ainsi, la compression des gaz dans les fibres de bois li-

bère l'espace nécessaire à l'expansion de l'eau lors de la formation de blanc dans les branches. La sève est transportée rapidement, des vaisseaux du zylème vers les fibres de bois, par le même type de forces capillaires responsables de l'entrée d'eau dans une éponge. Le lendemain, lors du réchauffement des températures, l'expansion des gaz dans les fibres chasse, par pression, la sève dégelée et accélère la coulée. Le volume de sève récoltée est d'autant plus grand que la température de l'air s'abaisse graduellement et que la sève gèle lentement : si le gel est trop rapide, la sève se solidifie dans les conduits du zylème sans pouvoir se rendre jusqu'aux fibres du bois. Soulignons que chez la plupart des autres espèces ligneuses, l'eau étant déjà présente dans les fibres de bois, il n'y a pas de place pour le gel de la sève qui, plutôt que d'être aspirée vers le haut, est repoussée vers le bas de l'ar-

bre pendant la nuit. Cette explication d'ordre physique du mouvement de la sève dans l'arbre au printemps n'élucide pas complètement le phénomène de la coulée puisqu'il semble que la présence de certains composés chimiques dans la sève soit absolument nécessaire pour que la coulée soit abondante.

#### LE MYSTÈRE DU SUCROSE

Force nous est d'aborder un autre phénomène : les réactions chimiques qui se produisent dans le sol, dans les racines de l'érable. L'hiver, lorsque les températures sont proches du point de congélation, les réserves d'amidon, accumulées pendant l'été dans les racines, se transforment. L'amidon est alors catabolisé en sucres plus simples, principalement en sucrose, par l'enzyme amylase, activée par des températures légèrement au-dessus de 0°C. Le sucrose a une importance

à la fois quantitative et qualitative dans l'eau d'érable. D'abord, la sève d'érable contient en moyenne 3 % de sucre dont 95 % sous forme de sucrose. De plus, à partir d'expériences de coulées artificielles où on a remplacé la sève par de l'eau pure, il a été démontré que la présence du sucrose dans la sève était nécessaire à la coulée. Il est cependant difficile de relier ces données chimiques à la théorie physique de la coulée expliquée plus haut et le rôle précis du sucrose dans la coulée demeure un mystère. Ce dont on peut être certain par contre, c'est que le sucrose est le principal agent sucrant du sirop d'érable. La saveur caractéristique « d'érable » se développe lors du processus d'évaporation et elle est attribuée à certaines réactions chimiques se produisant à la chaleur entre des sucres et des acides aminés.

*Texte tiré de la revue Géographe, avril 1995*



## MOTOPLAN un PROGRAMME D'ASSURANCE qui laisse la compétition loin derrière

### VTT - Motocyclette - Motoneige

- **Aucune restriction d'âge ou de cylindrée.**
- **Taux réduits pour conducteurs expérimentés de 30 ans et plus.**



**Taux spéciaux pour les membres d'association.**

**Service de réclamation rapide et efficace.**



Contactez votre courtier qui se fera un plaisir de vous renseigner. Soyez vigilants et informez-vous !

**JEVCO-MOTOPLAN - L'assurance qu'on exige !**

La Compagnie d'assurances Jevco - 2021, Avenue Union, bureau 1150, Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone : (514) 284-0718 ou 1 800 463-9355

# Légendes sucrées

Il fut une époque, pas si lointaine, où la récolte de l'eau d'érable et la cuisson du sirop étaient entourées de légendes et

d'anecdotes plus ou moins farfelues qui donnaient une saveur particulière à cette production traditionnelle. Jadis la forêt n'avait pas encore cédé tous ses secrets à la science et le bouilleur qui passait sa nuit à ses cuves avait bien du temps pour se « faire des peurs ».

Les légendes des sucres, c'est avant tout une connaissance empirique qui se transmet d'une génération à l'autre sous une forme souvent colorée. Quand est-il temps d'entailler, de récolter ou de retirer le sirop du feu? Il fallait alors se fier à l'épaisseur de la neige, à l'abondance des pluies d'automne ou encore aux changements de comportement des animaux de la forêt. Il en a résulté des dictons, plus ou moins émaillés de vérité, comme « Quand on entaille dans le croissant (de lune), les érables coulent beaucoup plus » ou encore la plus énigmatique « Dans les sucreries qui penchent au soleil du midi, on commence les sucres quinze jours plus tôt ». À l'occasion, une même région vivra confortablement avec des dictons contradictoires, preuve que chaque érabièrre a ses particularités. Un relevé réalisé par Madeleine Doyon, en Beauce, nous apprend ainsi que pour les uns les érables couleront tant qu'ils auront les pieds dans la neige alors que d'autres assurent que lorsque la neige au sol prend l'apparence du gros sel, la récolte s'achève. Bref, on en a pour tous les goûts.

Ceci étant dit, nos ancêtres étaient assurément plus à l'affût des signes de la nature que nous, associant l'apparition de certaines espèces de papillons dans les chaudières ou le comportement des pics bois dans l'érabièrre à la conclusion de la récolte. La préparation du sirop suivait aussi des règles précises afin d'éviter les mauvaises surprises. Avant l'avènement des thermomètres et autres instruments de mesure moderne, le sucrier devait trouver des trucs pour l'aider. Trois gouttes tombant du bout d'une palette de bois trempée dans la bouilleuse indiquaient que la sève était devenue sirop et qu'il fallait mettre fin à la cuisson. Mais le sucrier pouvait aussi observer la couleur des bouillons, ou observer le comportement

## Bien équipé pour BIEN TRAVAILLER



La gamme des chargeuses et remorques forestières JMS apporte la solution finale du débardage et des travaux forestiers pour les utilisateurs de VTT (Quads) et les utilisateurs de petits ou gros tracteurs.

**MODÈLES DISPONIBLES :**  
10,6 pieds à  
21,4 pieds

**MODÈLE 9 PIEDS**  
conçus pour VTT  
(Quads)



**2 CHENILLES - 2 ROUES**  
Attache universelle sur barre  
de tire adaptée pour tout VTT.  
Toit sécuritaire.

**Options :** cabine en toile  
support à canot

REMORQUES  
**JMS** INC.

240, route 285, L'Islet Sud  
(Québec) G0R 2C0  
Tél.: (418) 247-5510  
Fax: (418) 247-7224  
**1 888 685-4040**



d'une goutte de réduit sur son ongle de pouce pour déclarer le sirop prêt. Même chose pour la tire. Une boule de neige trempée dans l'ébullition indiquait si la tire était prête à être versée sur la neige ou devait chauffer encore un peu. Et pour déterminer le degré de préparation du sucre, on pouvait voir sa cristallisation dans de l'eau froide ou encore on trempe une autre boule de neige dans la bouilleuse pour découvrir comment le sucre s'y durcit.

#### DANS LA SOLITUDE DE LA NUIT

Occupé à toutes ces tâches, on pourrait croire notre sucrier trop concentré pour laisser son esprit vagabonder. Ce serait mal connaître la fertilité des imaginations, à une époque où ni radio ni télé ne venaient brouiller la tranquillité des bouilleurs de nuit. Restaient les bruits de la forêt pour nous tenir compagnie.

On ne s'étonnera pas alors de l'abondance de légendes courant autour de la cabane.

Ce sont surtout les fantômes qui semblent avoir le plus d'affection pour les érablières plongées dans la nuit. Un bruit dans la remise à bois, le vol d'un hibou, tout était source d'inspiration. On raconte ainsi la mésaventure d'un sucrier qui, tard dans la nuit, fut dérangé de son ouvrage par une voix appelant dehors. « Où je vais la mettre, » disait ce spectre en arpentant l'érablière. Surpris par cette présence, notre sucrier ne fait ni un ni deux et demande à ce visiteur ce qu'il peut bien vouloir. Et le fantôme d'expliquer qu'il est l'âme du défunt voisin, qui a retiré les bornes de l'érablière jadis afin d'empiéter sur les érables de son voisin et qui se trouve, à cause de cela, errant au purgatoire. Du moment où on lui indiqua les limites du boisé, il se retira, satisfait, pour ne plus jamais revenir.

En Beauce, où des conscrits avaient pour habitude de se cacher dans les cabanes à sucre pour éviter d'être envoyés sur les

fronts d'Europe durant la Seconde Guerre mondiale, on explique ainsi l'origine des allumettes, laissées bien en vue sur une poutre dans la cabane. À côté, on plaçait une bouteille de sirop. Avec cela, les fuyards pouvaient, selon la légende, survivre tout un hiver.

Il n'est pas de région du Québec où coulent les érables qui n'a pas son lot de légendes. Malheureusement, avec le développement des techniques de transformation, bien des trucs se sont perdus. Et les tubulures, dans lesquels les fantômes risquaient de s'em pêtrer, ont fait fuir ces pittoresques visiteurs.

## JIMMY BAR

**Boitier de transport inclus**

**Barre plaquée au zinc**

**Facile à installer**

**Robuste**



**Augmente la traction  
et combine la puissance des VTT**

La **JIMMY BAR**  
est disponible  
chez la plupart des  
concessionnaires  
de motos et VTT.

**Distribué au  
Canada par**

**Robond inc.**

Tél: 1-888-480-3133

Fax: 1-888-320-3469

www.jimmybar.com



Un adaptateur à l'avant peut être nécessaire pour certaines marques de VTT

# Les nébuleuses origines de notre sirop d'érable

**D**emandez à vos proches qui a inventé la technique pour produire le sirop d'érable et la plupart vous répondront : « Les Amérindiens ». Eh bien, selon les documents historiques disponibles, ils ont tort, ou du moins, pas tout à fait raison. Pour éclaircir cette histoire sombre comme du sirop trop cuit, il faut remonter dans le temps, plusieurs siècles en arrière, alors que nos ancêtres découvraient un pays qui fascinait les lettrés de passage. Ce sont sur les comptes rendus, plus ou

moins précis, de ces voyageurs venus d'Europe que le père Lucien Campeau, professeur émérite et directeur des Cahiers d'histoire des Jésuites, a construit un historique de cette coutume. Nous en retraçons les grands moments afin que vous puissiez remettre les pendules de vos proches à l'heure.

C'est en 1634 que remonte le plus ancien témoignage concernant l'utilisation de la sève d'érable dans le Nouveau Monde. Cette année-là, le père Paul Lejeune rap-



porte que ses compagnons d'hébergement montagnais lui ont indiqué leur coutume d'entailler des érables, baptisés michtan par les autochtones, lorsque leur soif ne pouvait être étanchée autrement. Mais selon ce premier témoignage, nous sommes encore très loin alors d'une acériculture organisée puisque les Montagnais ne consomment que l'eau et mangent l'écorce en cas de famine.

Les Relations des Jésuites nous apprennent l'amusante méprise du père Henri Nouvelle qui, par mégarde, baptise à l'eau d'érable cinq enfants et un mourant, croyant qu'il s'agissait d'eau douce. Longtemps, dans les témoignages qui nous sont parvenus de cette époque, l'eau d'érable a été utilisée comme un remontant naturel, mais pour les baptêmes, c'est moins fréquent.

Ce ne sera qu'en 1722, sous la plume du père Sébastien Rasle, prêchant auprès des Abénakis, que l'on entend parler pour la première fois du sucre d'érable. Le bon père mentionne qu'il en saupoudre sa sagamité (bouillie de maïs et de viande des Indiens de l'Amérique du Nord), un peu fade. Il procède ensuite à la description du processus de fabrication de ce sucre, par l'ébullition de la sève similaire au jus de canne des îles, précise le narrateur.

Les Amérindiens ont donc découvert le processus de fabrication des produits de l'érable et vos proches ont raison? Pas si vite. Selon le père Lucien Campeau, il persiste un très lourd doute sur les origines de cette découverte. Car jamais avant l'arrivée des colons européens permanents est-il fait mention d'un sirop ou de sucre produit par les autochtones. Ces derniers, comme nous l'avons vu, se limitaient à boire la sève.

*L'excellence*  
notre fierté depuis 75 ans



1925 - 2000

COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS  
DE SIROP D'ÉRABLE

2100, av. St-Laurent, C.P. 310, Plessisville (Québec) Canada G6L 2Y8

Tél. : (819) 362-3241 • Fax : (819) 362-2830

Adresse internet : <http://www.ivic.qc.ca/abriwed/erable>

## SUR LES BERGES DU SAINT-LAURENT

C'est plus de 35 ans avant cette narration, nous apprennent les documents historiques, que l'on constate, sur les berges du Saint-Laurent, là où les érables à sucre abondent, l'apparition de l'industrie de transformation de la sève d'érable. Nous devons la première description du processus de transformation de l'eau d'érable et la rectification historique à l'officier français La Hontan, de séjour dans la région de 1683 à 1688. Mais ici, il est clair que ce sont les habitants qui taillent les érables, recueillent la sève dans des vases qu'ils feront ensuite bouillir pour tirer un sirop « si précieux qu'on n'a jamais trouvé de remède plus propre à fortifier la poitrine ».

Mais l'exploitation est encore extrêmement rudimentaire, ce sont des couteaux fichés dans le tronc entaillé qui servent de goudrelles. Selon La Hontan, il s'agit davantage d'un passe-temps que d'une pratique commerciale. Une pratique qui se répand et qui mérite, à la même époque que le passage de l'officier français, une communication savante de la Royal Society de Londres, expliquant exactement le processus décrit par le visiteur français. À la différence qu'ils accordent aux Amérindiens l'honneur de l'invention du processus de transformation. Ah! ces Anglais, tout de même!

Avec le développement de la colonie on apprend toujours plus sur l'acériculteur et le nouvel art de sucrier. Le premier docteur en médecine de la Nouvelle-France, Michel Sarrazin, contribue à cette légende en donnant une description détaillée des processus de récolte et de transformation. Lui-même parle de la mystérieuse alchimie de la nature qui concocte ce sucre.

Plus tard, en 1749, Pehr Kalm, un savant suédois attiré dans nos contrées, peut ajouter des détails aux descriptions précédentes. Il a vu quelques érables entaillés autour du lac Champlain, mais c'est bien en Nouvelle-France qu'il voit l'industrie acéricole prendre son véritable essor. À cette époque, constate le visiteur, deux personnes peuvent fabriquer 200 livres de sucre dans une saison.

L'eau d'érable n'est alors plus un remède

miraculeux. Le sirop et le sucre que les habitants en tirent entrent dans la composition de leur diète quotidienne, remplaçant souvent un sucre importé et hors de prix.

Bref, en réponse à vos proches, vous pourrez toujours résumer en disant que ce sont les Amérindiens qui ont guidé les premiers

colons français vers l'eau de l'érable, mais que ce sont bien ces derniers, selon toute vraisemblance, qui ont découvert la possibilité de la transformer en sirop et sucre. À moins qu'un nouveau document historique, déniché d'un sombre grenier, ne vienne relancer la polémique.

# RÉSERVOIRS

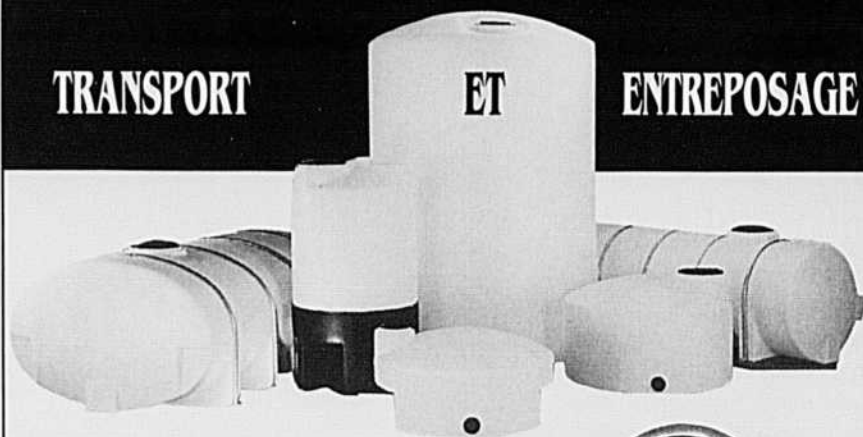
★ GRADE ALIMENTAIRE ★



TRANSPORT

ET

ENTREPOSAGE



Aussi disponible :  
**ENGRAIS LIQUIDES**



**ALPINE**

**YVES CAMPEAU**, d.t.a.  
Directeur des ventes - Québec

**MARIE FONTAINE**  
Adjointe au directeur des ventes - Qc

**Tél.: (450) 771-1742**

**Fax: (450) 796-2345**

Site web : [www.alpinecorp.net](http://www.alpinecorp.net)

Courriel : [bureau@alpinecorp.net](mailto:bureau@alpinecorp.net)

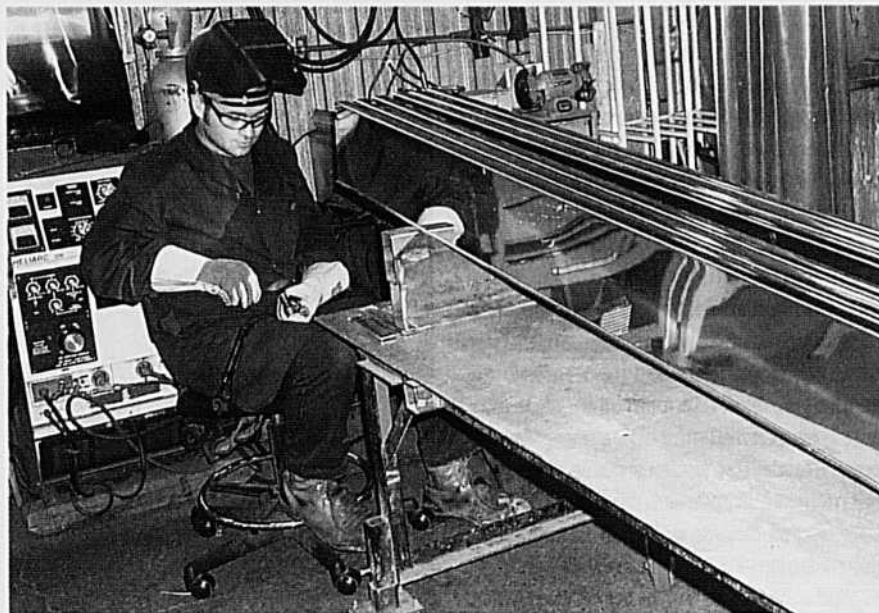
# Évaporateur à vitesse variable, vous connaissez ?

Il se vend en moyenne 500 évaporateurs à chaque année pour l'ensemble des producteurs de sirop d'érable du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Angleterre. Malgré ce nombre, les acériculteurs connaissent peu l'évaporateur à débit ou vitesse variable. Vallier Chabot des évaporateurs Dallaire à Saint-Évariste-de-Forsyth en Beauce explique qu'il s'agit d'un dispositif qui permet de contrôler le débit du mazout et, du même coup, la chaleur produite. L'avantage est d'ajuster la flamme en fonction de la qualité de l'eau d'érable à évaporer.

« Par exemple au début des sucres, l'eau est très propre et l'on peut faire bouillir à grand régime, soit 300 gallons d'eau à l'heure. En fin de saison, en raison de l'apparition de la pierre à sucre (souvent appelée « räche »), il faut réduire l'évaporation pour que le sirop ne caramélise pas », de dire M. Chabot.

Chez Waterloo Small, le représentant Roger Rondeau, reconnaît que ce système existe depuis une quinzaine d'années. Cela représente chez lui à peu près 10 % de toutes les ventes d'évaporateur. Techniquement, il s'agit d'un brûleur industriel qui contrôle l'entrée d'air et le jet d'huile. Cet appareil Waterloo coûte environ 3 000 \$ de plus qu'un brûleur conventionnel.

Les dimensions de cet évaporateur à débit variable, chez Waterloo, vont de 3 x 12' à 6' x 16'. Les prix varient de 25 000 à 52 000 \$. Chez Dallaire, la plus petite grandeur est de 4 x 14' et la plus grande est de 6 x 16'. Et les prix s'échelonnent entre 27 000 et 45 000 \$.



## L.S. BILODEAU INC.

FABRIQUANT D'ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRES DE TOUS GENRES

Fabrication sur mesure & réparation  
Vente et installation de tubulures



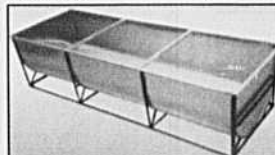
Acériculteurs, faites le bon choix !  
Jusqu'à 35 % moins cher

Tubulure 5/16"  
4 saisons  
47,95\$/rouleau

Ça vaut le coup d'oeil !

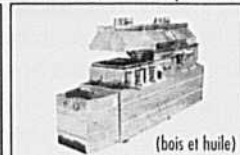
- **Qualité**
- **Service**
- **Conseil**

Réservoir



Soudure à l'argon

Évaporateur



(bois et huile)

281, route 108 Est, Saint-Ephrem, Beauce (Québec) GOM 1R0

Téléphone : (418) 484-2013 • Télécopie : (418) 484-2014 • Sans frais : 1-888-55SIROP ou 557-4767

Succursale de Coaticook (819) 849-0089 - Franklin (450) 827-2913

Saint-David (Yamaska) (450) 789-2921 • Rimouski (418) 738-2378

# Loi sur les véhicules hors route

## Équipement OBLIGATOIRE

### CHAPITRE II - ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Équipement requis.

2. Tout véhicule hors route doit être muni de l'équipement suivant, lequel doit être conforme aux normes réglementaires:
1. un phare blanc à l'avant;
  2. un feu de position rouge à l'arrière;
  3. un feu de freinage rouge à l'arrière;
  4. un rétroviseur solidement fixé au côté gauche du véhicule;
  5. un système d'échappement;
  6. un système de freinage;
  7. un cinémomètre;
  8. tout autre équipement déterminé par règlement.

#### DISPOSITIONS APPLICABLES

Les paragraphes 3.- 4. et 7 ne s'appliquent qu'aux véhicules construits après le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

#### Équipement

7. L'équipement visé par la présente loi ou ses règlements d'application doit être tenu en bon état de fonctionnement.

### CHAPITRE VII - DISPOSITIONS PÉNALES

Propriétaire d'un véhicule hors route.

50. Une amende de 100\$ à 200\$ par équipement manquant.

#### FEU DE FREINAGE



#### RÉTROVISEUR



#### CINÉMOMÈTRE



UN MESSAGE DE VOTRE FÉDÉRATION ♦ (514) 252-3050 ♦ [www.quadnet.qc.ca](http://www.quadnet.qc.ca)

ÉRABLIÈRE B.L.P. INC. DE BIENCOURT

# Une jeune entreprise dynamique au Témiscouata

L'érablière B.L.P. inc., de Biencourt au Témiscouata, propriété de Walter Pelletier, Carmen Castonguay et Roberto Landry, représente l'exemple type d'une jeune entreprise

dynamique. L'entreprise est passée de 26 300 entailles au printemps de 1997 à 54 000 entailles pour le printemps 2001. C'est en 1996 que Walter Pelletier, Roberto Landry et Noël Bérubé fondent l'entreprise Érablière B.L.P. inc. et amorcent la

construction des bâtiments et l'installation nécessaire à l'exploitation d'une érablière de 26 300 entailles sur la forêt publique, à Biencourt, au printemps de 1997. Suite à cette première année d'exploitation, les propriétaires décident d'augmenter le nombre d'entailles à 35 000 en vue du printemps 1998. Suite à cette deuxième récolte, des travaux sont effectués pour ajouter un autre 10 500 entailles pour la saison 1999. L'expansion se poursuit en vue du printemps 2000 avec 7 900 érables supplémentaires. Pour le printemps 2001, l'entreprise prévoit entailler 54 000 érables. L'épouse de M. Pelletier, Carmen Castonguay, a remplacé M. Bérubé comme propriétaire à parts égales avec son conjoint et M. Landry. Même un incendie qui a complètement détruit la cabane principale le 6 mars 1999 n'a pas eu raison de la ténacité des pro-



Les propriétaires de l'érablière B.L.P., Roberto Landry, Walter Pelletier et Carmen Castonguay.

## AIRABLO

## La boîte à idées

SÉPARATEUR D'EAU D'ÉRABLE



NOUVEAU  
Membrane 8" x 60"  
800gph

MEILLEURE GARANTIE  
SUR LE MARCHÉ

LAVEUSE DE  
TUBULURE

Mieux connue sous  
le nom de "Airablo"



Récupérateur  
d'huile "FLOOD"



POMPE À VIDE  
+ de CFM  
+ haut "vacuum"  
(22" de mercure)  
+ de rendement

LA BÉDAINE

L'extracteur  
de sève  
bien pensé



AIRABLO

div. de A.Pellerin & Fils Ltée 1700 rue principale, St-Adrien de Ham, Qc, J0A 1C0  
site: www.airablo.com Tél.: (819) 828-2828 Fax: (819) 828-3408



La cabane principale de l'entreprise.

priétaires. Une dizaine de jours plus tard, l'évaporateur était à nouveau en fonction. À ce sujet, les propriétaires souhaitent remercier un producteur du Nouveau-Brunswick qui leur a prêté l'évaporateur qu'il avait commandé, en continuant un an de plus avec son ancien.

L'érablière B.L.P. couvre une superficie de près de 200 hectares en forêt publique. Les propriétaires doivent signer un bail avec le ministère des Ressources naturelles, bail renouvelable à chaque année.

#### ÉQUIPEMENTS ET ORGANISATION

Évidemment, avec un nombre d'entailles aussi élevé, les érables sont reliés par un système de tubulures avec des pompes à vacuum. L'érablière compte trois circuits de récupération de l'eau, soit deux stations de pompage et la cabane principale. C'est à cet endroit qui se font toutes les opérations de traitement de l'eau. L'eau

des stations de pompage est amenée au bâtiment principal par camion-citerne. L'entreprise possède un évaporateur de six pieds de large par 16 pieds de long. La sève de 28 000 érables arrive directement à la maison mère. Les stations de pompage reçoivent l'eau de 10 500 érables, pour l'une, et de 15 000 érables, pour l'autre.

C'est Roberto Landry qui se charge des opérations de bouillage avec l'aide de sa conjointe. En temps de fort coulage, l'évaporateur est en fonction 24 heures par jour. Ce fut le cas pour 14 des 39 jours d'opération le printemps dernier. Afin de sauver du temps, l'entreprise utilise deux séparateurs d'eau de marque Lapierre. L'utilisation de ses appareils permet de séparer l'eau dite douce pour obtenir une eau d'érable beaucoup plus sucrée qui nécessite moins de temps d'ébullition pour être transformée en sirop.

Les propriétaires préfèrent utiliser des piscines plutôt que des bassins traditionnels

pour entreposer l'eau. « Les piscines sont plus hautes et peuvent contenir beaucoup plus d'eau. C'est la grosse mode », indiquent-ils. Une piscine peut contenir 11 000 gallons d'eau.

L'opération de l'entaillage commence vers le 15 février et la saison s'étend jusqu'à la fin mai. Aussi, à l'automne, les propriétaires passent dans l'érablière pour réparer le réseau de tubulure. « Il n'y a pas beaucoup de bris, les tuyaux sont de plus en plus résistants. Les principales causes de bris sont les arbres renversés et les écureuils. Notre réseau doit durer 15 ans », assurent-ils.

M. Landry se charge des opérations de terrain. M. Pelletier est en charge de la papeterie et de tout ce qui touche l'administration et Mme Castonguay agit comme secrétaire pour la compagnie. Pour la saison de production, l'entreprise emploie une dizaine de personnes pour surveiller les stations de pompage, laver les bassins et faire le tour des installations. « C'est du travail, il faut aimer ça », affirme M. Landry.

#### PRODUCTION ET COMMERCIALISATION

L'érablière B.L.P. produit du sirop en vrac qu'elle commercialise via la Coopérative Citadelle de Plessisville. « Le fait de rentrer membre de Citadelle a été une grande initiative de M. Pelletier. Nous n'avons pas à stocker notre production », signale M. Lan-



### Tub-O-Net & Pan-O-Net

Sont deux des nombreux produits sanitaires Agro-B pour l'hygiène de la ferme et de l'érablière.

\* Les seuls produits à base d'acide phosphorique.

## LES PRODUITS AGROB...

MERCIER, QUEBEC, CANADA

1143 St-Jean Baptiste  
Mercier (Qc) J6R 2L1  
Tél.: (450) 691-6278  
Fax: (450) 691-0132

De nombreuses expériences dans les laboratoires gouvernementaux et les érablières ont prouvé l'efficacité et la rapidité d'action de **Tub-O-Net**.

**Tub-O-Net\*** Est le produit de lavage le plus concentré sur le marché.

Enlève le limon qui se dépose dans les tubes collecteurs durant la récolte.

Est biodégradable, il ne laisse aucun goût, ni odeur ou résidu.

Aussi disponibles : Chlore, glycérine et huile à compresseur.

### DEUX PRODUITS SANS IODE

## Tub-O-Net & Pan-O-Net

Sont les seuls\* produits approuvés par l'association des producteurs de sirop d'érable biologique (OGBA).

**NOUVEAU**  
**TUB**  
**ULTRA-NET**  
nettoyant  
puissant  
**CHLORE**

dry. De 1996 à 2000, la production de l'entreprise est passée de 264 barils de 32 gallons à 468 barils. « On obtient une moyenne de quatre livres à l'entaille », soutient M. Landry.

#### IMPLICATION

Les propriétaires de l'érablière B.L.P. sont impliqués dans divers organismes oeuvrant pour le développement de la production acéricole au Bas-Saint-Laurent. M. Landry est administrateur au Syndicat de base Horton-des-Lacs et on le qualifie de leader dans les assemblées. De son côté, M. Pelletier est administrateur du Groupement acéricole de l'Est du Témiscouata qui prône l'utilisation des érables présents sur les terres publiques à des fins acéricoles. L'entreprise est membre d'un club d'encadrement technique et impliqué au sein du Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent. « On veut être au courant de ce qui se passe, être à la fine pointe de la technologie dans un domaine en constante évolution », expliquent les propriétaires.

Les producteurs suivent religieusement tous les cours et toutes les formations dispensés sur le territoire, qu'ils traitent de l'utilisation des séparateurs, de l'entaillage et de l'évaporation.

Pour les propriétaires, il y a des bonnes années à venir pour les acériculteurs, malgré les difficultés actuellement traversées dans la mise en marché.

#### APPORT POUR LE MILIEU

La production acéricole est considérée comme un élément important dans la survie de plusieurs petites localités du Bas-Saint-Laurent comme Biencourt. « Ici, il y a 43 entreprises acéricoles pour un total de 500 000 entailles. C'est un apport économique formidable pour un village de 650 habitants. Ça nous permet de garder nos jeunes. De quoi pensez-vous que les gens parlent dans les endroits publics? Du marché du sirop d'érable », déclarent les propriétaires.

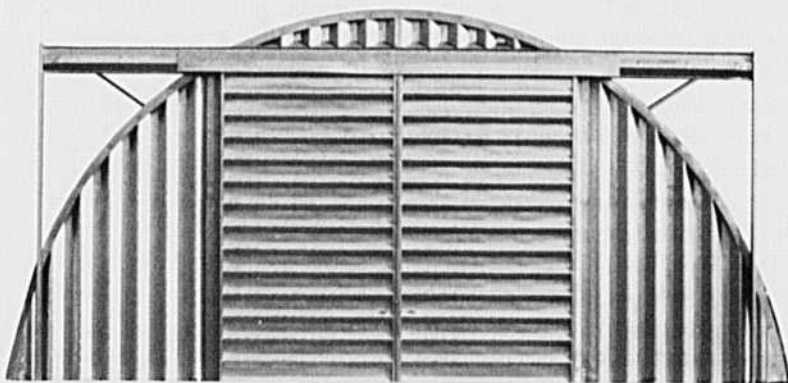
#### PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'avenir, les propriétaires souhaitent que les érables restent là. Dans l'immédiat,

il y aurait la possibilité d'ajouter de 2 500 à 3 000 entailles. « On veut continuer à bien performer, faire un produit de qualité. Il y a toujours place à l'amélioration. On veut se tenir à la fine pointe du développement. On croit à l'avenir de cette industrie et on veut rester en place. On croit aussi à

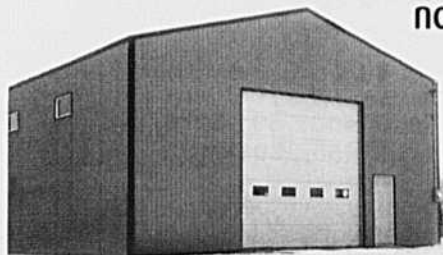
l'avenir des petites paroisses », indiquent les propriétaires. Ces derniers assurent qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer avec la réserve de sirop. « Il y a des nouveaux marchés à développer. Ce n'est pas dramatique », insistent-ils.

## Bâtiments ARCHIDrome®



**Protégez votre machinerie  
et travaillez à l'abri !**


Pour plus d'information ou pour recevoir  
notre brochure, composez le :



**Batiferme**

**(450) 678-4444**  
région de Montréal

**1-800-986-4282**  
sans frais

 **Produit du Québec  
depuis 40 ans**

Un produit de  **Corporation d'acier UNGAVA USC Itée**  
3100, boul. Losch, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3V8

# Faites l'essai du Big Bear Professional de YAMAHA

Vous constaterez  
pourquoi il  
surclasse la  
compétition



Avec ses caractéristiques  
étonnantes il peut tout  
faire, pour la simple  
promenade ou pour les  
travaux les plus durs, vous  
pourrez toujours compter  
sur le Big Bear Professional

Disponible chez \_\_\_\_\_  
les concessionnaires suivants :

**COATICOOK** Gagné Lessard Sports  
16, Rte 147, Coaticook  
(Qc) J1A 2S2  
(819) 849-4849

**DRUM-  
MONDVILLE** G.P.R. Performance  
34, rue Notre-Dame  
Drummondville (Qc) J2C 2K3  
(819) 472-6521

**LAVAL  
STE-ROSE** Pilon Marine Ltée  
357, boul. Curé Labelle  
Ste-Rose, Laval (Qc) J7L 3A3  
(450) 625-2476

**MONTREAL** Centre de Moto Folie  
7871, Notre-Dame Est  
Montréal (Qc) H1L 3K7  
(514) 493-1956

**ST-AGAPIT** Mini Moteurs R.G.  
1012, Avenue Bergeron  
(Qc) St-Agapit G0S 1Z0  
(418) 888-3692

**ST-JUDE** Moto R.L. Lapierre  
1307, St-Edouard  
St-Jude (Qc) J0H 1P0  
(450) 792-2366

**VARENNES** Centre nautique  
Claude Thomas Inc.  
550, boul. Lionel Boulet  
Varennnes (Qc) J3X 1P9  
(450) 652-2999

**ATOUT  
BAIL**

**ATOUT  
PRÊT**

**YAMAHA  
GENUINE**  
Parts & Accessories  
pieces d'accessoires



# YAMAHA

# Politique oubliée de forêts habitées

**A**u début des années 1990, le dossier des forêts habitées émanait d'une tournée de consultation à travers le Québec. Cette consultation avait été menée pour le compte du Parti Québécois par le député Jean-Pierre Jolivet. La fédération et des syndicats de producteurs de bois avaient participé à cette réflexion afin qu'une politique soit élaborée pour assurer la stabilisation des populations dans les communautés rurales et le développement économique par l'intensification de l'aménagement forestier. Au centre d'une telle politique, la fédération réclamait l'établissement et la consolidation de fermes forestières gérées par des propriétaires sylviculteurs. Le rapport Jolivet retenait certaines propositions en ce sens. Depuis cette première consultation, d'autres ont eu lieu et le dossier a évolué jusqu'à la mise en place de projets expérimentaux de forêts habitées. Les droits acquis et conventions d'aménagement d'approvisionnement en fibre (CAAF), s'avèrent être un frein majeur au développement de tels projets et à l'adoption d'une politique. Les projets développés sont dans plusieurs cas gérés selon une formule de partenariat réunissant des intervenants du milieu. Parallèlement à cette opération, le Gouvernement a procédé au transfert de la gestion des lots publics intramunicipaux

aux MRC en privilégiant une approche de développement local et l'intégration des objectifs et valeurs des utilisateurs pour ces lots ou blocs de lots. Le développement de mesures particulières pour favoriser la consolidation de propriétés forestières gérées par des sylviculteurs selon une approche multiressource et respectant les critères de développement durable n'a pas fait l'objet de programme particulier. Les arguments invoqués pour une telle position font état d'expériences malheureuses de vente de lots publics intramunicipaux dans le passé et de la réticence à privatiser une ressource actuellement « publique », donc par définition accessible à tous.

Un questionnement sur la gestion des lots publics intramunicipaux qui ont fait l'objet de dilapidation sur certains territoires à la suite de ventes à des particuliers nous rappelle aussi que la fédération avait recommandé à l'époque que la vente de ces lots soit conditionnelle au respect d'un plan simple de gestion par les propriétaires acquéreurs et leurs successeurs. Cette demande avait été refusée par le ministre des Forêts de l'époque car elle aurait pu se traduire par des offres de prix moins élevées de la part des acheteurs potentiels et conséquemment, aurait rapporté des revenus moindres, (à court terme), pour l'État. En ce qui concerne la perte d'accès



à des ressources dites publiques, compte tenu de l'étendue du territoire public, un tel argument est questionnable. Il existe actuellement des modèles de fermes forestières gérées par des propriétaires selon une approche multiressources, qui ont permis l'accès aux ressources à des conditions comparables sinon avantageuses, par rapport à un mode de tenure publique. Plus important encore, ces modèles ont conduit au développement accru des ressources sur ces territoires. Pour la Fédération et plusieurs propriétaires forestiers, il y a place au Québec pour une politique de forêt habitée qui favorise l'établissement et la gestion de territoires forestiers par des propriétaires privés. Les moyens découlant d'une telle politique devraient être diversifiés : mesures fiscales, plan de financement, support technique, mesures de consolidation. La diversification des modes de gestion ne peut être qu'un gage de succès au développement durable de la forêt.

# Fiscalité fédérale sur le transfert de propriétés

**À** la suite des démarches conjointes de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés et la Fédération des producteurs de bois du Québec concernant la fiscalité sur le revenu à l'endroit des producteurs de bois, les hauts fonctionnaires de l'entourage de Paul Martin ont finalement développé un intérêt pour le dossier des transferts de propriétés entre générations. Des changements pourraient être amorcés en cours d'année dans un bulletin technique. Le ministre se réserve les « bonnes nouvelles » pour les inclure dans un budget.

## ÉTALEMENT DU REVENU

Le 9 janvier dernier, le ministre des Finances du Canada faisait connaître sa position en regard d'une résolution de l'assemblée annuelle de la fédération qui invitait le gouvernement fédéral à permettre aux propriétaires de boisés d'étaler sur quatre ans les revenus provenant de la vente de bois rendue nécessaire par des événements destructeurs et à autoriser l'épuisement du capital forestier suite à la perte de volumes de bois. Sur le premier point, le ministre signale qu'il est important de veiller à ce que les règles

de déclaration des revenus soient cohérentes. Il note que s'il devait accorder des allègements au cas par cas, d'autres groupes dont les revenus fluctuent réclameraient à leur tour la possibilité d'étaler leurs revenus. Il faut rappeler que cette mesure avait été acceptée par le niveau provincial. Sur la deuxième demande, le ministre indique que, lorsque les arbres endommagés qui constituent une partie d'une concession forestière ne sont pas coupés pour la vente, le propriétaire du boisé peut assigner le coût total de la concession forestière aux arbres restants non endommagés.

## LE MINISTRE DU REVENU IMPOSE LA TPS-TVQ

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le ministre de Revenu Québec a décidé de lever le moratoire sur la TPS-TVQ concernant les travaux d'aménagement et les subventions au programme de mise en valeur des boisés privés. Revenu Québec entend sévir jusqu'à ce qu'il y ait adoption du projet de loi 136, qui prévoit un amendement pour exempter les agences, les groupements forestiers, les agents de livraison de services techniques et les producteurs. La FPBQ est intervenue auprès du Cabinet de

Jacques Brassard, de Paul Bégin et auprès de l'opposition (PLQ) afin de trouver un assouplissement à cette mesure.

## MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES

Le rapport final du projet II de transfert de connaissances sur la mise en valeur des habitats fauniques a été complété par la fédération. L'objectif principal de ce projet était d'offrir une formation sur la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune à des conseillers forestiers de certaines régions du Québec. Le projet visait, d'une part l'évaluation de cette formation et, d'autre part, à développer un intérêt chez les propriétaires de boisés pour l'aménagement forêt-faune.

## PROJET DE PLAN CONJOINT PROVINCIAL

La fédération tenait une rencontre des exécutifs des syndicats et offices de producteurs de bois le 30 janvier afin de présenter le contenu d'un projet de plan conjoint provincial pour le secteur des pâtes et papiers et panneaux. Rappelons que l'assemblée annuelle de la fédération avait adopté une résolution demandant de développer un tel plan et de produire

## POSSÉDEZ UNE SCIERIE

Grand choix de modèles de scieries pour tous vos besoins !

« Venez voir nos modèles 2001 »

# Wood-Mizer®



Catalogue couleur et vidéo disponibles

Tél.: **1 877 866-0667** (sans frais) / Fax: **(450) 562-0314**

**Wood-Mizer® Québec**

422, route du Canton, Chatham (Qc) J8G 1R1  
C.élec.: woodmizerqc@msn.com / internet: www.woodmizer.com

des rapports d'étapes périodiques à chacun des syndicats et offices de producteurs de bois.

**ENREGISTREMENT  
AU STATUT DE  
PRODUCTEUR FORESTIER**

La fédération a tenu une rencontre des syndicats de producteurs de bois agissant à titre de bureau d'enregistrement des propriétaires forestiers au statut de producteur forestier. Rappelons que ce statut est exigé afin que le propriétaire forestier ait accès aux programmes incitatifs à la mise en valeur. La rencontre avait pour objectif d'examiner les ajustements à apporter à la procédure afin d'en faciliter l'application et d'accélérer l'opération.

**NOUVELLES  
LÉGISLATIONS**

**Loi sur la conservation et la mise  
en valeur de la faune**

Le projet de loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune a été adopté par le gouvernement du Québec. La fédération s'intéresse à ce dossier car la loi vise, entre autres, une révision de la définition de la «pourvoirie» (article 78.1), laquelle est complétée d'un pouvoir réglementaire d'exclusion, selon notamment qu'une pourvoirie est exploitée sur des terres du

domaine de l'État ou sur un terrain privé. Cette question de pourvoirie est présentement étudiée à la Fédération afin de savoir de quelles dispositions de la loi une pourvoirie sur un terrain privé peut-elle être soustraite, et de connaître la définition même et le lieu d'être d'une pourvoirie en termes légaux.

**Loi sur les réserves  
naturelles en milieu privé**

Le 31 octobre dernier, le ministre Paul Bégin a déposé un projet de loi sur les réserves naturelles en milieu privé. Le projet de loi no 149 s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la stratégie québécoise sur les aires protégées qui vise à augmenter leur superficie de 3 % à

8 % au Québec d'ici 2005.

À la demande d'un propriétaire, cette législation permet de reconnaître légalement une propriété privée comme une réserve naturelle. Ce statut est attribué à une propriété pour une période minimale de 25 ans. Pour ce faire, le ministre et le propriétaire doivent convenir d'une entente qui porte notamment sur les mesures de conservation que le propriétaire veut entreprendre et sur les activités qui seront autorisées dans la réserve.

Par ce projet de loi, le ministre reconnaît que « les propriétaires privés sont des acteurs essentiels pour la sauvegarde et la bonne gestion de notre biodiversité collective ».



Photo: Victor Larivière

**CHARGEUSES À BOIS**

**MAJACO**

MODÈLE  
**140**



**Nous fabriquons  
chargeuse, grappins  
et remorques  
forestières pour  
tous vos besoins  
petits et gros.**

**Nous avons ce qui  
vous convient.**

- TREUIL de 4 800 à 8 000 livres
- 5 modèles de CHARGEURS
- REMORQUES de 12 000 à 20 000 livres



**VALVES  
HYDRAULIQUES  
DE GRANDE  
QUALITÉ.**



**MAJACO INC.**  
5127, de la Plaisance  
Chesterville (Qc) G0P 1J0  
Tél.: (819) 382-9977  
Fax: (819) 382-9970

FORÊT HABITÉE

# Une approche bien vivante

**S**i la politique gouvernementale sur « la forêt habitée » est devenue légendaire par ses promesses non tenues et ses éternelles consultations, il n'en reste pas moins que les initiatives populaires, qui s'en réclament et qui innovent en gestion forestière, foisonnent toujours actuellement au Québec.

L'idée fut lancée au début des années 90, par Jean-Pierre Jolivet, député péquiste de Laviolette. Mais la forêt habitée dans les mains des ministres des Forêts du Parti québécois, a toujours eu toutes les apparences d'une patate chaude. En 1997, le ministre Guy Chevrette avait promis une politique gouvernementale sur la forêt habitée. Le ministre François Gendron avait fait des engagements similaires des années auparavant. Les ministres ont simplement multiplié les consultations et les comités.

Pourtant, en 2001, il existe 15 projets témoins de forêt habitée et en tout, une quarantaine d'initiatives en gestion forestière qui s'en réclament au Québec. C'est donc difficile à tasser du revers de la main. À travers cette forêt habitée, des groupes régionaux, s'inspirant d'une gestion intégrée des ressources forestières, veulent reprendre en main leur développement forestier, et cela le plus souvent en rupture avec le système forestier dominant dans lequel la grande industrie tire les ficelles.

Lors d'un colloque sur la forêt habitée, tenu à Maniwaki, en octobre 2000, l'enthousiasme était, semble-t-il, bien palpable, note Luc Bouthillier, professeur de politique forestière à l'Université Laval. Les 200 participants à ce colloque, réunissant à peu près toutes les personnes qui grouillent en forêt habitée au Québec, ont adopté une position politique commune connue sous le nom de la *Déclaration de Maniwaki*. On peut y lire : « Dès aujourd'hui, nous revendiquons un cadre

juridique formel. Nous nous engageons à développer un réseau de forêts habitées pour rassembler et appuyer les collectivités qui aspirent à prendre en main la gestion intégrée de leurs ressources assurant ainsi leur avenir ».

À peine une semaine plus tard, cette *Déclaration de Maniwaki* se répercute dans l'opinion émise par les représentants du Parti québécois de la région du Bas-Saint-Laurent à la commission parlementaire étudiant la mise à jour de la Loi sur les forêts et prend Jacques Brassard, le ministre des Ressources naturelles, à rebrousse poil. Dans la proposition de mise à jour du régime forestier, il n'y a même pas une petite mention du vocable « forêt habitée », pourtant une expression aussi populaire que consacrée dans toutes les régions du Québec. En commission parlementaire, Jean-Guy Gagnon, membre du Parti québécois du Bas-Saint-Laurent, une personnalité marquante du mouvement populaire de la Matapédia du début des années 80, s'adresse ainsi au ministre Brassard : « Ce qui nous surprend actuellement, c'est que notre gouvernement social-démocrate, qui a promis une politique de forêt habitée, semble n'écouter aujourd'hui que le lobby de l'industrie qui dit : Ne touchez pas à mes droits. Je pense qu'on est rendu, avec les CAAF, à être dans la même situation qu'on était avec les concessions forestières. Comme peuple, on a dû payer pour reprendre nos droits sur la forêt publique, et par le régime forestier et les CAAF, on s'est remis dans la même situation où la forêt publique ne nous appartient plus, au point où on ne peut même pas libérer une zone pour permettra aux collectivités rurales de survivre. On a fait une erreur fondamentale. »

Beaucoup d'observateurs expliquent en effet l'inaction du gouvernement par l'in-



Photo: Patrick Vincent

fluence du lobby de l'industrie, hostile à tout ce qui remet en question ses contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) en forêt publique. Par ailleurs, plusieurs syndicats de producteurs de bois ont manifesté des réserves sur la forêt habitée, y voyant un risque de diviser les vendeurs de bois sur un marché déjà contrôlé par le monopole d'achat de la grande industrie forestière. Et aussi les appréhensions des coopératives forestières et des groupements forestiers qui ont peur de voir les projets de forêt habitée venir diviser le gâteau déjà petit des crédits de droits de coupe qui financent la sylviculture en forêt publique.

Le 14 novembre 2000, lors de la conclusion à la commission parlementaire, le ministre Brassard a tenté de se racheter : « Nous avons encouragé les projets de forêt habitée et nous continuerons à le faire. » Les projets de forêt habitée continuent d'avoir accès au financement de l'État, notamment par l'intermédiaire du Volet 2 du programme de mise en valeur des ressources. Malgré cela, la question demeure nébuleuse et la volonté politique du gouvernement incertaine.

# Ferme forestière Léonard Otis persiste

« Plus que jamais, c'est le temps des fermes forestières. La forêt est vidée et les gens se réveillent », lance Léonard Otis de Saint-Damase dans la Matapédia. Léonard Otis, aujourd'hui retraité, fut un pionnier du syndicalisme agroforestier du Bas-Saint-Laurent. En 1989, il publiait le livre « Une forêt pour vivre » et M. Otis travaille d'ailleurs à une réédition de son ouvrage.

« M. Otis, est-ce que vous ne trouvez pas que l'idée des fermes forestières perd en popularité? » « Je reçois ces temps-ci de nombreux téléphones. Je pense plutôt que les fermes forestières sont plus populaires que jamais ». Dans les premières consultations sur la mise à jour du régime forestier,

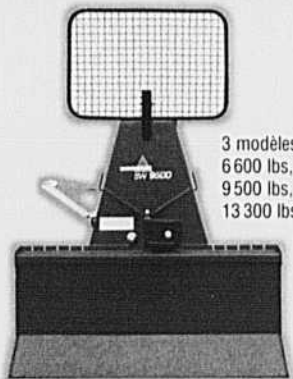
le Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec avait revendiqué la privatisation d'une portion de la forêt publique pour remembrer la forêt privée adjacente, conduisant à des fermes forestières. Selon Jean-Marc Drolet, directeur du syndicat, « on a frappé un véritable mur dans ce dossier ». Une réforme de tenure de cette nature se heurte évidemment aux intérêts de la grande industrie forestière qui contrôle les territoires forestiers publics au Québec.

Le concept de ferme forestière est calqué sur le modèle agricole d'occupation du territoire. On parle d'une superficie minimale pouvant procurer des revenus de la vente du bois et de la mise en valeur des autres



ressources de la forêt afin de permettre des revenus décents. Dans le Bas-Saint-Laurent, la Forêt modèle habitée du Bas-Saint-Laurent a choisi une superficie de quelque 1000 ha pour y établir ses métayers forestiers. Selon M. Otis, l'expérience de la Forêt modèle montre l'intérêt de la formule. « Lorsqu'un métayer démissionne, il y a toujours dix candidats qui veulent prendre la relève. La formule des fermes forestières est pour lui la seule façon de retenir la population dans l'arrière-pays. La forêt publique est vidée de son bois. « Pour la rebâtir, il faudra consacrer de grands efforts. Et cela ne peut pas se faire, selon lui, avec des employés à salaire ou à contrat. Ça prend une motivation que seule la propriété du sol peut comporter », de dire encore M. Otis. Léonard Otis observe cependant le manque de volonté du gouvernement à aller de l'avant avec les fermes forestières. « Chaque fois qu'on essaie la formule, le gouvernement met les gens dans une situation pour ne pas que ça marche. L'encouragement nécessaire n'est pas là. Et le gouvernement va bouger seulement s'il sent que cela peut influencer sa réélection », conclut-il.

## TREUIL INTERFORST 9500



3 modèles :  
6 600 lbs.  
9 500 lbs.  
13 300 lbs

*Amenez-en  
du bois!*

**Capacité de 9500 livres  
Hauteur de 66 pouces**

Largeur du bouclier: 60 pouces  
Hauteur du bouclier: 24 pouces  
Puissance du tracteur requise: 40 CV  
Prise de force: 540 RPM

# MTI

## Morneau & Thibodeau

Division de Morneau - TTI inc.

1720, boul. de la Rive-Sud, C.P. 2100  
St-Romuald, Qué. Canada G6W 5M3 Tél.: (418) 839-4127

# Derniers développements pour les lots intramunicipaux

**L**es Municipalités régionales de comté et les Conseils régionaux de développement sont impliqués dans des ententes spécifiques régionales par lesquelles ils obtiennent la gestion des lots forestiers intramunicipaux. Ce sont des terres boisées, propriétés de l'État, mais disséminées parmi le territoire privé des municipalités du Québec. On retrouve des blocs de lots ou des lots épars. La situation est variable d'une région à l'autre. S'il arrive que le bois des lots intramunicipaux figure au Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) d'une usine, ce n'est habituellement pas le cas.

À la fin des années 80, le gouvernement du Québec a voulu privatiser un grand nombre de ces lots forestiers. Mais à plusieurs endroits, cela a entraîné leur pillage immédiat, soulevant un tollé de protestations des intervenants régionaux, dont plusieurs syndicats et offices de producteurs de bois. C'est de cette façon que sont apparues les premières ententes régionales. En Abitibi-Témiscamingue, les lots intramunicipaux font l'objet de conventions d'aménagement forestier, au profit de MRC ou d'organismes du milieu. Au Saguenay, des municipalités locales en ont obtenu la gestion.

L'histoire des lots intramunicipaux du Bas-Saint-Laurent est un peu plus complexe. Dans les années 1970, dans le cadre des Opérations Dignité, certains lots ou blocs de lots ont connu des tentatives de fermes forestières. Ensuite, les sociétés d'exploitation des ressources, grâce à des contrats d'aménagement avec le gouvernement, en ont eu la responsabilité. Selon l'ingénieur forestier Richard Savard, maintenant au Conseil régional de développement du Bas-Saint-Laurent, les

MRC de la région sont responsables de la gestion des lots intramunicipaux depuis 1996-1997. Les MRC de Matane et du Témiscouata ont par exemple signé des ententes leur conférant la gestion des lots intramunicipaux sur leur territoire. À la MRC de la Matapédia, selon l'ingénieur forestier Bruno Chabot, la MRC est maintenant responsable de la gestion d'une superficie de 23 000 ha de ces lots. Une convention de gestion a été signée avec la Société d'exploitation des ressources

de la Vallée et une autre avec la Société d'exploitation des ressources de la Métis. Les comités de développement de Saint-Vianney et de Sainte-Érène sont également signataires d'une convention. Il existe également plusieurs projets de développement récréatifs. Selon M. Chabot, les formules de gestion retenues génèrent plus d'emplois que l'établissement de fermes forestières.

**AVEC LES TREUILS**

# TAFUN®

**ON EST VITE SORTI DU BOIS**

- Treuil hydraulique ou mécanique
- Construction robuste et sécuritaire
- 10 modèles de 6600 à 22000 lbs pour tracteur de 16 à 108 cv
- Largeur du bouclier : de 48 à 79 pouces
- Plusieurs décennies d'expérience
- Des dizaines de milliers de treuils en opération dans le monde



Distributeur **GALLIGNANI FALC DISTRIBUTION INC.**  
640, rue Chauveau, Drummondville (Qc) J2C 6C9  
Tél.: (819) 477-1107 Fax : (819) 477-1108  
E-mail : gfone@9bit.qc.ca



## LE PLAN CONJOINT PROVINCIAL

# Une évolution naturelle, selon un pionnier du syndicalisme forestier

**P**our Grégoire Savard, ancien directeur général de syndicat de producteurs de bois dans l'Ouest du Québec, incluant les régions des Laurentides, de Labelle et de l'Outaouais, la création d'un plan conjoint provincial de commercialisation du bois est la suite logique d'une longue, et souvent épique, évolution du secteur forestier québécois. « Mais ça ne veut pas dire que ça se fera tout seul, » prédit M. Savard.

Au début des années 60, l'ancien draveur est dans les Laurentides où se mijote l'adoption d'un premier plan conjoint pour les producteurs privés. « Je me souviens que dès le départ ce ne sont pas tous les producteurs que l'idée enchantait, explique Grégoire Savard. La région obtenait de bons prix pour son bois et une mise en commun de l'offre brimait des producteurs qui avaient des ententes avantageuses avec les acheteurs. »

Ce pionnier a vécu les grandes transitions et les négociations qui ont permis aux producteurs privés d'obtenir des droits face à la forêt publique. Selon cette nouvelle réglementation obtenue de Québec, les acheteurs étaient maintenant obligés de prendre un certain volume de bois des producteurs privés avant de se servir dans les forêts publiques.

## UNE PARTIE DE BRAS DE FER

Il ne faut pas oublier que cette époque fut témoin d'une vigoureuse partie de bras de fer entre les syndicats naissants et les intermédiaires qui s'étaient taillés une niche entre les producteurs et les papetières. Déloger les intermédiaires a été toute une campagne, rappelle M. Savard. Mais le résultat pour les producteurs fut con-

cluant, l'élimination des intermédiaires a entraîné des économies immédiates.

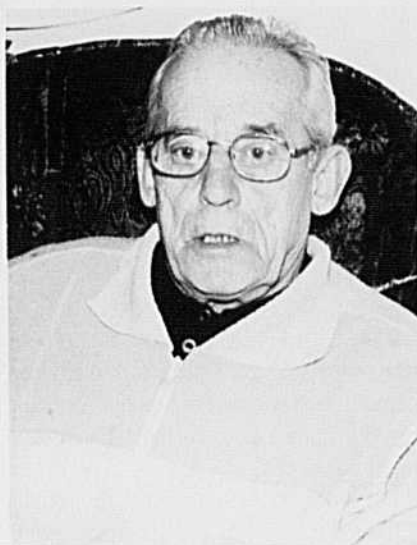
Construire la crédibilité du syndicat devant les acheteurs a été chose plus simple que de rallier l'ensemble des producteurs à l'idée. Plusieurs, selon M. Savard, préféreraient faire les choses à leur manière. L'application d'un plan conjoint a d'ailleurs eu comme effet, constate-t-il, de normaliser en grande partie la gestion des forêts.

Mais un plan conjoint sous-entend aussi des compromis des deux parties. Si les producteurs, dès la première année, pouvaient tirer 20 % de plus d'argent de leur bois, ils devaient mieux s'adapter aux besoins du client. « Nous avons travaillé avec les acheteurs à l'établissement de normes de qualité et à la négociation d'un approvisionnement à l'année longue, se remémore le retraité. Je peux vous dire aujourd'hui que je ne me suis pas fait engueulé juste une fois! »

## FAIRE FACE À LA GLOBALISATION

Selon Grégoire Savard, qui s'est retiré du domaine forestier en 1988, le grand débat actuel entourant le plan conjoint pan-québécois est une suite logique à la structuration de l'industrie entreprise dans les années 60. « La logique derrière les plans conjoints régionaux était de se mettre en commun pour négocier des meilleurs prix tout en assurant aux acheteurs un approvisionnement de meilleure qualité et plus fiable. Aujourd'hui, à l'époque de la globalisation des marchés, la même situation se présente, mais à une nouvelle échelle, » considère l'ancien directeur général de syndicats.

Selon lui, jamais la création d'un plan conjoint québécois n'aurait été possible sans



Grégoire Savard

la formation des syndicats régionaux. « Nous sommes dans un domaine conservateur où les changements se font graduellement, soutient-il. Il faut y aller par étape et je crois maintenant que la forêt privée est prête à parler le même langage à travers le Québec afin de présenter, à nos acheteurs habituels comme à ceux provenant de nouveaux marchés plus éloignés, une offre unifiée. »

Mais le sage sait que cela ne se fera pas en un clin d'œil. Les syndicats régionaux qui sont venus au monde souvent dans la douleur, ne voudront pas nécessairement reléguer leurs pouvoirs, à une structure supérieure.

« Nous sommes à l'époque des regroupements et je crois que peu importe les circonstances, un plan conjoint provincial est une étape inévitable et nécessaire pour notre secteur d'activités. » conclut M. Savard.

# LE FORESTIER

## REND LE TRAVAIL FACILE EN FORÊT



### LA SEULE COMBINAISON PARFAITE

TRACTEURS CHARGEUSES ET RÉMORQUES  
DE 19 À 45 FORCES 10 MODÈLES DE 8'6" À 15'6"



BOÎTE D'OMPEUSE

TREUIL HYDRAULIQUE  
INTÉGRÉ



RÉTROCAVEUSE

TERRIERE  
HYDRAULIQUE



*Payeur*

Le Spécialiste en innovation  
d'équipements  
forestiers  
depuis 50 ans



Les Distributions

*Payeur*  
inc.

## THE WHEELER

FIFTHWHEEL • GOOSE NECK • TAG ALONG

- Plus grosse capacité de levage
- Conception plus légère
- Suspension TORFLEX
- Moteur HONDA
- Aucun métrique
- 20 000 PNB
- Treuil intégré (6500 lbs et câble 110')
- Rampes pour charger différents équipements

5379, rue King Est  
Ascot Corner (Sherbrooke)  
(Québec) J0B 1A0  
Téléphone : (819) 821-2015  
Fax : (819) 820-0490  
Sans frais: 1 888 821-2015  
Email: payeur@videotron.ca  
www.payeur.com

# Comparaison de la tarification des bois de forêt publique Québec-Maritimes

**L**e 2 décembre dernier, la firme AGFOR déposait au gouvernement de la Nouvelle-Écosse les résultats d'une étude concernant l'évaluation et les attributions de bois des forêts publiques aux industriels de cette province. Nous allons faire ici le sommaire et l'analyse du volet tarification de cette enquête.

L'étude AGFOR était rendue nécessaire puisque les données de base qui guident présentement la tarification de droits de coupe en Nouvelle-Écosse sont issues des travaux de F.L.C. Reed, en 1987. Depuis ce temps, la révision annuelle des droits de coupe fluctue selon les indices des produits forestiers.

Dans les Maritimes, tout comme ailleurs au Canada, les modes d'exploitation et d'approvisionnement en bois ont bien changé au cours des années 90, marqués par la fermeture de chambres à bois dans la plupart des usines de pâte résineuse, par la croissance de l'infrastructure du sciage, par la tendance à l'optimisation dans l'utilisation des tiges et par l'adop-

tion de modes de gestion intégrée et de meilleures pratiques forestières.

Dans ce contexte, les termes de référence inclus au mandat confié à AGFOR portent sur des paramètres d'intérêt à prendre en compte au départ :

## 1- Accès au marché

Améliorer l'accès au marché pour les bois des terres privées, en assurant aux propriétaires de ces boisés des prix « compétitifs et raisonnables ». Il est important que la tarification et les attributions des forêts publiques ne compétitionnent pas indûment la forêt privée et qu'elles soient basées sur la valeur marchande des bois sur pied (VMBSPP).

## 2- Règlement de contribution à la mise en valeur (boisés privés)

Depuis 1998, tous les acheteurs de bois en provenance des boisés privés doivent contribuer au Fonds forestier provincial (FFP) (3,00 \$/m<sup>3</sup> pour les résineux et .60 \$/m<sup>3</sup> pour les feuillus).

## 3- Droits compensatoires

La Nouvelle-Écosse a pu échapper jusqu'à aujourd'hui à l'application de droits compensatoires dans le cadre de l'Entente Canada-USA sur l'exportation du bois d'oeuvre. La province souhaite maintenir des droits de coupe (forêt publique) en parité avec la forêt privée.

## 4- Croissance des approvisionnements issus de travaux sylvicoles.

Les peuplements issus de travaux sylvicoles offrent de meilleures conditions d'exploitation et les coûts d'opération sont moindres, ce qui peut être un paramètre à évaluer dans la tarification des bois (si c'est le gouvernement ou le propriétaire privé qui a investi en sylviculture).

## 5- Coûts sylvicoles et obligations contractuelles selon les modes de tenure

Deux grandes compagnies forestières se partagent des concessions (durée 45 ans) pouvant soutenir la récolte de 837,000 m<sup>3</sup> annuellement, 22 usines de sciage se partagent 355,000 m<sup>3</sup> d'attributions annuelles (contrats d'approvisionnement en fibre d'une durée de 10 ans) et 65 scieries s'approvisionnent sur boisés privés ou par le biais d'enchères de forêts publiques (quelques milliers de m<sup>3</sup> seulement). Les différents modes de tenures engagent les détenteurs de contrats à différentes obligations concernant la mise en valeur.

## 6- Optimisation, valeur ajoutée et utilisation accrue

La stratégie gouvernementale veut promouvoir l'utilisation accrue et/ou optimale de certaines essences, notamment les feuillus qui sont sous utilisés en Nouvelle-Écosse, tout comme ailleurs dans l'Est du Canada.

Tableau 1

### COÛTS D'ACHAT DU BOIS SUR PIED DES FORÊTS PRIVÉES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE -2000

Classes de produits primaires	VMBSPP <sup>1</sup>	FFP <sup>2</sup>	VMBSPP + FFP
Résineux pâte	9,93 \$	3,00 \$	12,93 \$
Résineux 8'	14,54	3,00	17,54
Résineux sciage > 10'	24,54	3,00	27,54
Feuillus bois de chauffage	5,64	0,60	6,24
Feuillus pâte	5,64	0,60	6,24
Feuillus palette	6,37	0,60	6,97
Feuillus sciage	18,36	0,60	18,96
Déroutage (catégorie 1)	72,20	0,60	72,80
Déroutage (catégorie sélecte)	24,90	0,60	25,50

<sup>1</sup> Valeur marchande des bois sur pied selon l'enquête d'AGFOR

<sup>2</sup> Contributions au Fonds forestier forêts privées - Nouvelle-Écosse

## 7- Administration, mise en application, respect des lois

Tout changement proposé doit pouvoir se faire par le gouvernement provincial dans le meilleur intérêt de l'industrie, des partenaires forestiers et du public, sans se traduire par des coûts exorbitants au niveau de l'administration et de la surveillance. Les modes d'attribution de volumes et de tarification des bois en provenance des terres publiques doivent respecter la mission et les objectifs du ministère des Ressources naturelles et les lois et règles du commerce national (ententes de réciprocité inter-provinciale, GATT, Alena).

## RÉSULTATS

L'étude démontre des écarts importants entre les tarifs existants pour les bois des forêts publiques et la valeur calculée selon l'enquête (VMBS) pour les bois des forêts privées. Ces écarts sont attribuables soit aux coûts associés à la mise en valeur et à l'administration des ententes d'approvisionnement sur terres publiques ou sont en lien avec une sensibilité des VMBS à s'ajuster ou à ne pas s'ajuster rapidement à la demande. Le consultant évalue que le prix élevé des résineux acquis sur terres privées compense pour le prix faible des feuillus de moindre qualité. Les contracteurs forestiers, acheteurs de droits de coupe, approvisionnent majoritairement les usines de sciage résineux, ce qui explique la demande plus forte pour ces essences. Les propriétaires semblent s'accommoder de cette structure de prix. (tableau 1)

## COMPARAISONS ENTRE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Pour cet article, nous avons utilisé les résultats de l'enquête afin de dresser un tableau (tableau 2) comparatif à partir de données recueillies en 1999 qui fait état des coûts relatifs d'approvisionnement des différents utilisateurs sur les forêts publiques du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Ce tableau démontre que les provinces Maritimes ont choisi d'appliquer des tarifs pour les résineux en fonction de la

qualité et de la valeur ajoutée associée au produit primaire, ce qui n'est pas le cas au Québec où on a regroupé plusieurs utilisations selon la qualité moyenne des tiges ou utilisations pour lesquelles les billes sont destinées. Le tableau met également en évidence le rattrapage nécessaire au Québec pour les feuillus qui sont tarifés environ la moitié de ce qu'ils sont en Nouvelle-Écosse, et le tiers du Nouveau-Brunswick, selon la base de calcul d'AGFOR.

## ANALYSE, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Au cours de la dernière décennie, le sciage, et plus particulièrement le sciage résineux, a progressé de façon importante, tant, que la demande a influencé les prix à la hausse et la rareté relative pouvant même s'exprimer par des ruptures de stock dans certaines régions des Maritimes et devrait justifier le maintien ou le progrès des prix et le besoin d'intensifier l'aménagement forestier.

En lien avec cette rareté apparente ou justifiée, il y a lieu de tarifier les garanties d'approvisionnement, ce que le consultant n'a pas commenté. Au Québec par exemple, lors de transactions entre industriels, dans la vague de concentration

et de fusions d'entreprises que l'on connaît, les garanties d'approvisionnement (résineux) se transigent entre 100 \$ et 125 \$ m<sup>3</sup>/solide (contrats d'approvisionnement à long terme/forêt publique pour les résineux et à plus de 50 \$/m<sup>3</sup> pour le peuplier OSB). On peut supposer qu'il en est de même dans l'Est du pays. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse aurait tout intérêt à prendre en compte ce paramètre dans le meilleur intérêt des contribuables qu'il représente.

Concernant la tarification en Nouvelle-Écosse, le consultant apporte une dizaine de recommandations, notamment :

- que les taux de référence du système de tarification soient calculés sur la base des coûts inhérents aux concessions et aux contrats d'approvisionnement, aux contributions à un fonds de mise en valeur des forêts publiques et à la valeur marchande des bois sur pied;
- que la province hausse la tarification des résineux et baisse la tarification des feuillus afin que les droits de coupe reflètent mieux la réalité du marché;
- de refaire une étude des comparables aux cinq ans et qu'entre-temps un système d'ajustement de la tarification, basé sur les indices des marchés pour les pro-

Tableau 2

### TARIFICATION FORESTIÈRE : QUÉBEC, NOUVELLE-ÉCOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK - 1999

	Québec (CAAF 25 ans)	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick
<b>Coûts :</b>			
Mise en valeur <sup>1</sup>	5,50	3,91	4,67
Autres <sup>2</sup>	2,02	0,00	1,59
<b>Cumul des coûts d'approvisionnement<sup>3</sup> :</b>			
Résineux pâte	13,91	9,15	14,72
Résineux sciage 8'	13,91	14,23	19,77
Résineux sciage >10'	13,91	17,41	19,77
Feuillus pâte	4,52	7,97	12,12
Feuillus palette	4,52	7,97	12,12
Feuillus billon	4,52	7,97	12,12
Feuillus sciage	17,69	21,29	19,83

<sup>1</sup> Pour la plupart des provinces, les investissements à la mise en valeur incluent les coûts d'entretien d'infrastructures, de sylviculture, de planification, de comptabilité, de mesurage et d'administration.

<sup>2</sup> Les autres coûts sont inhérents à des obligations spécifiques et varient d'une province à l'autre. Au Québec, l'industrie contribue pour l'équivalent de 0,62 \$/m<sup>3</sup> pour la protection et 1,40 \$/m<sup>3</sup> pour le fonds forestier (production de semis, inventaire et recherche forestière).

<sup>3</sup> VMBS + coûts associés à la mise en valeur et la gestion des ententes

duits finis, puisse faire varier les coûts de vente de bois sur pied des terres publiques à chaque trimestre;

-de faire le suivi (monitoring) des coûts d'opération dans les peuplements aménagés afin d'établir, au cours des prochaines années, les écarts d'économies

d'opération s'il y a lieu.

Enfin, AGFOR commente mais ne recommande pas une utilisation à grande échelle des ventes de bois par soumission parce que ces ventes engendrent des coûts élevés d'inventaire d'opération, d'administration et de surveillance. De plus, ces

ventes à l'enchère empêchent les industriels et le gouvernement de capitaliser sur la valeur à long terme d'un approvisionnement (valeur monétaire de la garantie d'approvisionnement).

Les recommandations d'AGFOR découlent de l'enquête réalisée auprès des industriels contracteurs et propriétaires, dans un contexte de marché où ces bois sont sous utilisés et rarement optimisés. Il y a tout lieu d'être prudent concernant les ajustements que le consultant propose en vue de privilégier les investissements dans les industries qui vont assurer une valeur ajoutée à ces produits primaires.

Ce qui est proposé s'est déjà réalisé au Québec au cours des trois dernières années. Les industriels s'approvisionnent en feuillus, communément appelés « billons », pour alimenter les usines de sciage feuillus de billes courtes. Pour encourager ce marché, le gouvernement a tarifé les produits primaires « sciabes » au prix du bois à pâte déjà sous-évalué (2,50 \$ VMBSP + 2,01 \$ frais afférents). L'utilisation accrue des forêts publiques et les copeaux supplémentaires générés et acheminés aux papetières suite à la transformation de ces bois a fait perdre une bonne partie des marchés feuillus pâte que détenaient les propriétaires de boisés privés. Cette compétition déloyale de l'État, en période « verglas », a conduit à des pertes financières importantes en forêt privée et à un gaspillage de peuplements feuillus qui nécessitaient d'être récoltés à court terme. Le malheur des uns fait le bonheur des autres et vice versa. Espérons que les propriétaires de boisés privés, les législateurs et les gestionnaires des ressources forestières de la Nouvelle-Écosse sauront y voir clair.

## MAXIMISEZ VOS PROFITS!

avec



**HANNA**  
instruments  
Manufacturiers depuis 1978

**NOUVEAU!**



**C 220 Analyser de transmittance pour sirop d'érable**

CLASSE DE LIQUIDE	ÉCHELLE
LIQUIDE CLAIR	0 à 100%
LIQUIDE CLAIR	0 à 100%
MÉDIUM	0 à 100%
MÉDIUM	0 à 100%
ÉPAIS	0 à 100%
ÉPAIS	0 à 100%

### Finis la classification du sirop d'érable à l'oeil!

L'analyseur de transmittance de Hanna offre une analyse précise des différents grades de sirops, vous permettant d'effectuer des mélanges à transmittance plus élevée avant le classement final.

- Analyse rapide
- Précision ±1%
- Fonctionnement à pile 9V ou adaptateur mural 12VDC
- Garantie de 2 ans

### DISTRIBUTEURS AUTORISÉS



**Dominion & Grimm Inc.**  
Tél. : (514) 351-3000  
Fax : (514) 354-6136  
www.domgrimm.com



Les Équipements d'Érablière C.D.L.  
Tel: 418 883-5153  
Fax: 418 883-4159  
Courriel: equicdl@globetrotter.qc.ca

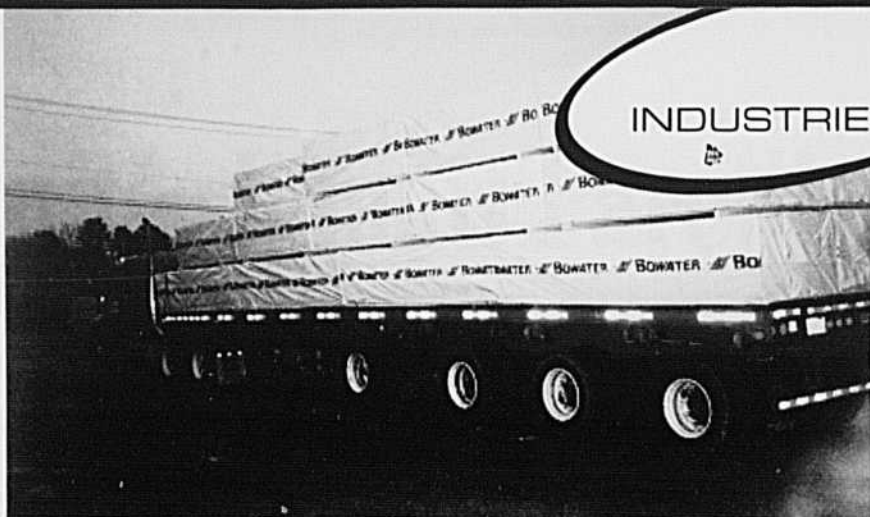


# Scierie Bowater de Maniwaki

**L**a Scierie Bowater de Maniwaki, construite par Jean-Paul Cossette de Val-d'Or en 1994, a été vendue l'année suivante à Avenor (auparavant Canadien Pacifique) qui elle-même passait aux mains de Bowater en 1998. Cette dernière entreprise possède d'autres usines de sciage et de pâte au Québec, dont celle de Gatineau.

Comme l'explique Marc-André Collard, le directeur de l'usine, la scierie de Maniwaki transforme 80 millions de pmp de résineux par année, soit du sapin, de l'épinette et du pin gris, pour en faire du bois de charpente et du bois traité. Quelque 150 personnes travaillent à l'usine et on en compte autant en forêt, engagés par des contracteurs, pour approvisionner l'entreprise. La compagnie possède 20 camions pour effectuer le transport du bois rond, à partir de la forêt jusqu'à ses installations de Maniwaki. En tout, on déplace près de 10 000 voyages de bois par année pour une capacité moyenne par camion de 35 000 m<sup>3</sup> par voyage.

Selon le directeur, les 80 millions de pmp de l'usine peuvent suffire à monter la charpente de 10 000 maisons. L'usine transforme les billots en bois d'œuvre pour en faire du 2 X 3, du 2 X 4, du 2 X 6 et du 2 X 8 ainsi que de la planche de 1 X 3 et de 1 X 4 dans des longueurs allant de 4 à 12 pieds. Comme la scierie n'a pas été construite avec la technologie la plus moderne, ses propriétaires souhaitent renouveler les modules de sciage pour une plus grande efficacité. L'an dernier, on a installé une ligne de sciage en courbe pour récupérer le plus de bois à partir de billes tordues. La modernisation devrait se poursuivre en



## Nos publications valent...le coût !

...et le COUP, car elles couvrent tous les domaines de la foresterie et sont conçues pour répondre aux attentes des propriétaires de boisés et des forestiers professionnels.

En voici quelques exemples :



**UN GUIDE DE COMPTABILITÉ**  
à l'intention des propriétaires de boisés,

**UN RÉPERTOIRE DE MACHINERIE**  
et de petits équipements utilisés en forêt privée,

**DES FICHES TECHNIQUES**  
qui concernent une foule de sujets susceptibles d'intéresser les forestiers de la forêt privée et les propriétaires de boisés,

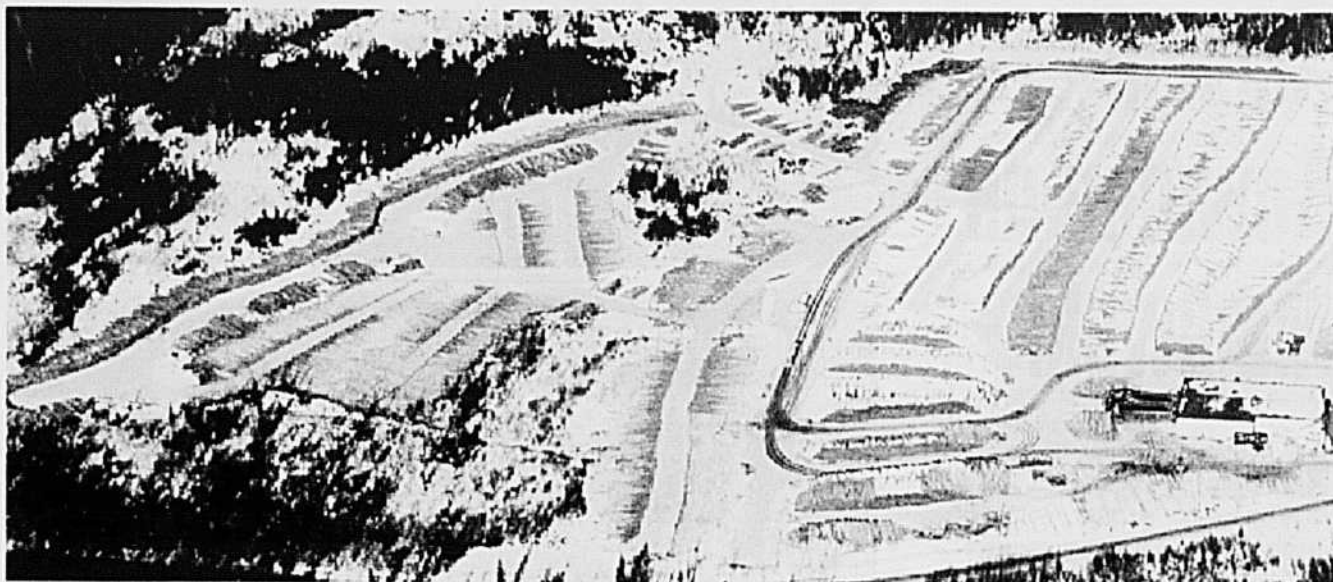
**DES BULLETINS D'INFORMATION**  
comme le *Le Semis*, lequel traite d'aménagement intégré et de foresterie rurale,

**ET DIVERS PRODUITS**  
comme des guides techniques, une clef d'interprétation multiressource ou le logiciel *Infotremble* qui offre une imposante documentation sur le tremble.

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS SUR NOS PUBLICATIONS ET NOS PRODUITS :**  
**1-800-665-2367**



**CENTRE DE FORMATION ET D'EXTENSION  
EN FORESTERIE DE L'EST-DU-QUÉBEC**



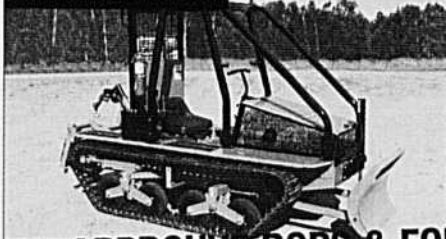
autant que la compagnie obtiendra du MRN des volumes additionnels pour son contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) qui est présentement de 320 000 m<sup>3</sup> par année.

**PLACE À LA FORÊT PRIVÉE**  
 Marc-André Collard est habitué de négocier avec les propriétaires de boisés privés des quatre syndicats de producteurs de bois de l'Ouest du Québec. L'an der-

nier, ces producteurs ont fourni 67 000 m<sup>3</sup> à l'usine de Maniwaki, un record, dont environ 30 000 m<sup>3</sup> pour le seul Office de la Gatineau. L'usine est prête à acheter tout le bois que la forêt privée voudra lui fournir en volume additionnel de sapin, épinette et pin gris. Le directeur voudrait éviter que les producteurs lui envoient des épinettes de pacage, comme il dit, c'est-à-dire des arbres qui poussent dans les clairières et qui sont trop branchus pour faire du bon bois de sciage. Les billes sont livrées en longueur à l'usine. Elles sont débitées et mesurées sur place pour une vérification de la qualité.

## PETIT DÉBARDEUR-DÉBUSQUEUR IDÉAL POUR LA COUPE SÉLECTIVE ET LES ÉRABLIÈRES

### FORCAT 2000



#### Dimensions :

Largeur :	46"
Longueur :	95"
Garde au sol :	13.5"
Poids :	2750 lbs

### APPROUVE ROPS & FOPS ( CSA, SAE, ISO )

- Moteur ONAN 24 hp
- Transmission hydrostatique
- Treuil hydraulique
- Empileur avant
- Plaque arrière
- De qualité industrielle



Treuil hydraulique (standard)

#### Combinaison remorque-chargeuse



#### Appréciez ses qualités

- Puissance
- Manoeuvrabilité (rayon 0°)
- Faible coût d'entretien
- Faible impact au sol

TERRITOIRES DE VENTE DISPONIBLES POUR CONCESSIONNAIRES



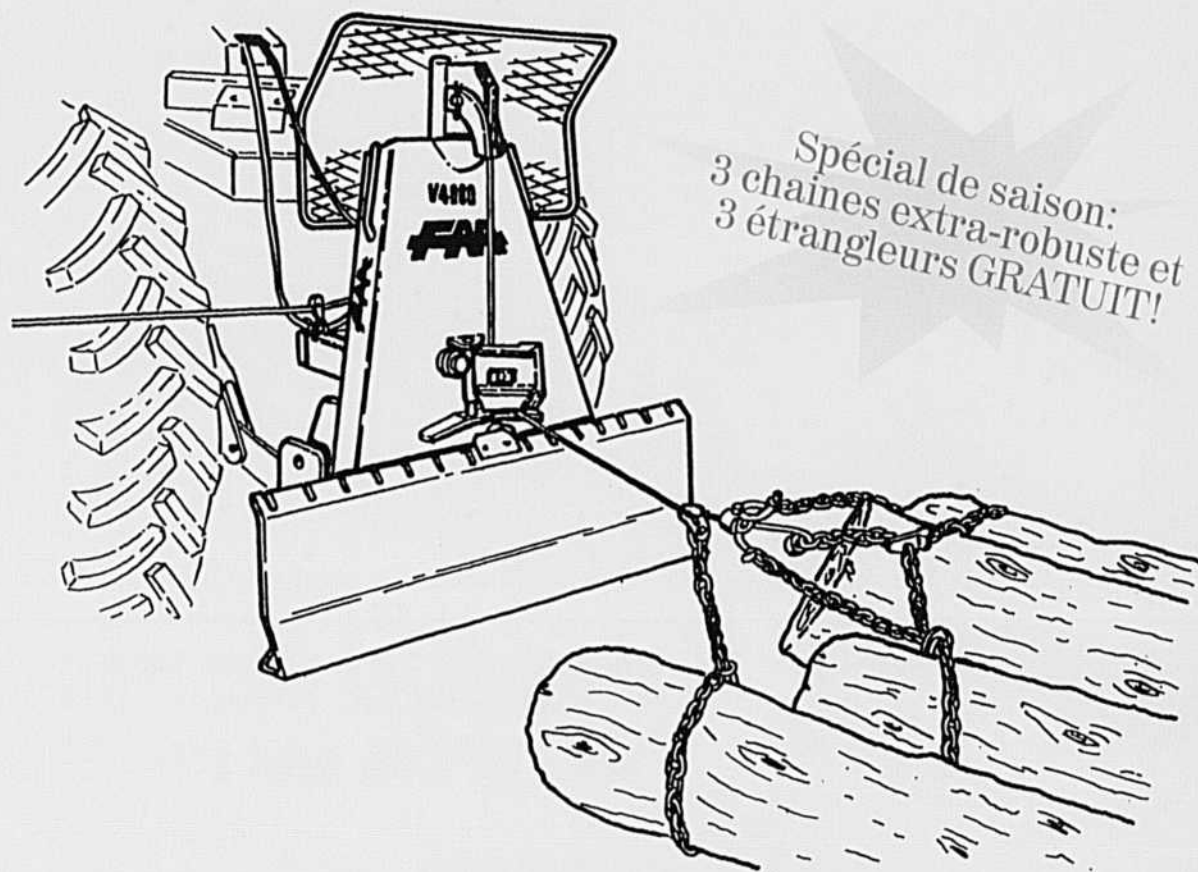
Brevet Canada & U.S.A.

**BERFOR**

Division de RAD Technologies Inc.  
 2835, Chemin de l'Aéroport, Thetford Mines (Québec) G6G 5R7  
 Tél. : (418) 338-4499 Téléc. : (418) 338-6090  
 Courriel : berfor@radinter.com

# Souvent Imité, Jamais Pareil!

Exigez la Qualité! Exigez un treuil Fransgård!



Spécial de saison:  
3 chaînes extra-robuste et  
3 étrangleurs GRATUIT!

## FRANSGÅRD

- Vendu au Québec depuis plus que 25 ans.
- Toujours le plus robuste et fiable!
- 3 modèles disponible avec puissance de tir de 2800 Kg à 6500

Distributeur Exclusif Fransgård:  
**John Buhler Inc.**  
Les Produits Allied / Farm King  
Tél. (514) 455-4840, Facs. (514) 455-5977



Photo: Yves Charlebois/TCN



**Guide Érablière 2001**

Quincaillerie  
Matériaux

www.coopfed.qc.ca  
www.machinerie.com

**24 PAGES DE PRODUITS ESSENTIELS!**

## AUGMENTEZ VOS VENTES de sirop d'érable grâce aux recettes!

EXCUSIF AUX QUINCAILLERIES CO-OP!

Plus de 350 produits

Profitez de nos prix compétitifs

Disponible avec plus de 35 recettes faciles à préparer dont 26 contiennent au moins 1/2 tasse de sirop.

De plus, CO-OP vous offre un service d'impression d'étiquettes personnalisées avec code à barres.

Vérifiez l'exactitude de vos densimètres et hydrotherme à l'aide de notre solution de référence (même densité qu'un sirop à 66° Brix)

EXCUSIF AUX QUINCAILLERIES CO-OP!

# Des scies à chaîne conçues pour les vrais bûcherons



## La PUISSANCE et la RÉSISTANCE que vous attendiez

6 MODÈLES : de 12" à 32" / 35.2cc à 80.7cc



**CS36**

**CS40**

**CS56**

**CS62**

**CS71**

**CS81**



**SOLIDE ET FIABLE toujours JOHN DEERE**

ALMA  
Maltas &  
Ouellet inc.

ANGE-GARDIEN-  
DE ROUVILLE  
Équip. Laguë  
Itée

BERTHIERVILLE  
E.M.I. (s.e.c)

CAP DE LA  
MADELEINE  
Nordeer inc.

COATICOOK  
Équip. Veilleux  
Coaticook inc.

DRUMMONDVILLE  
Agritex  
Drummondville

GUIGUES  
Machineries  
M. Larose Itée

LAVAL  
Lavaltrac Équip.  
inc.

LENNOXVILLE  
Équip. Veilleux  
Lennoxville inc.

PIKE RIVER  
Laguë & Bernard  
inc.

RICHMOND  
Agritex  
Richmond inc.

RIMOUSKI /  
Matane  
Équipements  
Daniel Lévesque  
inc.

RIVIÈRE-DU-LOUP  
Équipements  
Daniel Lévesque  
RDL inc.

ST-AUGUSTIN /  
Mirabel  
Centre  
Agricole J.L.D.

ST-AUGUSTIN /  
Québec  
Équipements  
Big John

ST-CÉLESTIN  
Équipements  
R.P.L. inc.

ST-GEORGES-DE-  
SEAUCE  
Équipements  
Agri-Beauce enr.

ST-GERVAIS,  
Cté Bellechasse  
Frs Goulet & Fils  
inc.

ST-ISIDORE  
E. Larochelle inc.

ST-JACQUES-  
LE-MINEUR  
Agricotech

ST-PASCAL  
Équip. Laplante inc.

ST-POLYCARPE  
Agritex  
St-Polycarpe inc.

STE-MARTINE  
Agritex  
Ste-Martine  
Ltée

ST-ROCH-DE-  
L'ACHIGAN  
Équipements  
Maurox inc.

STE-ROSALIE  
Équipements  
Laguë Itée

VARENNES  
Équipements  
Laguë &  
Martin inc.

VICTORIEVILLE  
André  
Girouard  
& fils inc.

YAMASKA-est  
Agritex  
Yamaska



**JOHN DEERE**

OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

# Offrir des services avant tout

**E**n mai 1996, l'Office des producteurs de bois de la Gatineau comptait 1600 membres; aujourd'hui le chiffre s'élève à 2450 propriétaires de forêts privées. Le territoire du plan conjoint de la région n'a pas changé depuis le dernier article paru dans la revue Forêts de chez nous en mai 1996, soit 226 051 hectares dont plus de la moitié en gestion privée. L'Office vise toujours une mise en marché des produits de la forêt : négocier des ententes avec les usines et les scieries, autant celles de la région que celles de l'Outaouais ou de l'Ontario proche, payer les producteurs et les transporteurs. Contrairement à la majorité des syndicats de la province qui ne s'occupent plus de la mise en valeur, il est important de « continuer à offrir des services aux producteurs et non pas devenir percepteur ou gestionnaire pour le Ministère » de préciser le directeur Mario Couture. Ainsi un budget de 230 000 \$ est alloué à l'Office pour investir dans l'aménagement et 350 producteurs en profitent ce qui, selon le directeur, permet de garder le taux des dits services à un prix raisonnable dans la région concernée.

Les principales réalisations de l'Office, dans les quatre dernières années, tiennent autant dans le développement des marchés extérieurs à la Haute-Gatineau, que dans la priorité accordée aux travaux de mise en valeur, « un très bon incitatif » d'après les responsables, pour les producteurs qui hésitent parfois à faire de l'aménagement. Le président Richard Johnson est fier aussi du plan de récupération établi lors du dernier chablis en 1999. Malgré les demandes, aucune instance gouvernementale n'a accordé d'aide aux producteurs victimes d'un très fort vent qui a fait des dégâts dans de nombreux boisés. L'Office a dépêché une équipe compétente chez les producteurs qui en faisaient la demande et a procédé à un inventaire des dommages. Il a réussi ensuite à vendre le bois (plus de 50 000 m<sup>3</sup> solides ont été ré-

cupérés et mis en marché), en majorité des feuillus, à même leur volume déjà négocié à l'automne précédent lors de l'inscription. La question d'étalement fiscal reste en suspens. Mais la réalisation dont les dirigeants sont le plus fiers demeure sans conteste la négociation des conditions de mise en marché du peuplier avec l'usine récemment installée à Bois-Francis, la Louisiana Pacific qui produit des panneaux. En 1995, le nombre total des feuillus vendus pour les panneaux était de 57 584 m<sup>3</sup>, en examinant le tableau suivant, on s'aperçoit que le chiffre a plus que doublé depuis l'ouverture de l'usine de Bois-francs.

Dans les années à venir, l'Office des producteurs de bois de Gatineau compte développer de nouveaux marchés pour le bois de sciage, le cèdre blanc surtout. À ce sujet, un dossier est actuellement entre les mains des responsables au ministère régional à Hull. Tous les intervenants sont au courant que la mise en marché du cèdre dans la région « n'est pas ce qu'elle devrait être », selon Mario Couture. Puis, donner toujours plus d'informations, offrir des cours. Certains producteurs moins expérimentés ou dont la surface de boisé ne permet pas une exploitation à l'année ont encore besoin de savoir comment préparer le terrain, comment évaluer la qualité de la tige, s'assurer qu'elle ne sera pas refusée une fois à l'usine et même



comment choisir un arbre pour le rendre plus rentable : celui-là pour le sciage, cette partie pour le bois à pâte. Quant à la question d'une fusion possible entre les différents syndicats de la province, le président Richard Johnson a déjà assisté à une réunion de la Fédéra-

MISE EN MARCHÉ DE JANVIER À DÉCEMBRE 2000  
VOLUMES LIVRÉS (M<sup>3</sup> SOLIDES)

Utilisation	Feuillus	Résineux	Total	Pourcentage
Panneaux	122 000	4 500	126 500	52%
Pâtes et papiers	18 000	3 500	21 500	9%
Sciage	12 000	83 000	95 000	39%
<b>Total</b>	<b>152 000</b>	<b>91 000</b>	<b>243 000</b>	<b>100%</b>
Possibilité forestière (1986)	188 000	100 000	288 000	

tion des producteurs de bois où il a pris connaissance d'un projet rédigé en ce sens et si le conseil d'administration n'est pas contre le principe, il est contre le projet tel que présenté. Les membres réunis en assemblée générale en avril prochain auront peut-être à en débattre. Les lecteurs peuvent trouver des informations plus ou moins mises à jour sur les forêts privées sur le site Internet suivant : [www.foret-privee.qc.ca](http://www.foret-privee.qc.ca).



Mario Couture et Richard Johnson, respectivement secrétaire et président de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau.

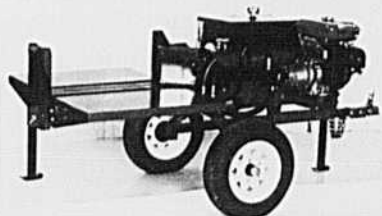
\* Collaboration spéciale

# LES PRODUITS FORESTIERS C'EST NOTRE SPÉCIALITÉ

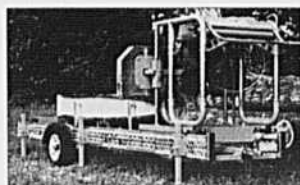
*depuis 32 ans*



**TREUIL FORESTIER HYDRAULIQUE**  
ENTRAÎNEMENT HYDRAULIQUE  
TRANSMISSION PAR ROUE DENTÉE ET CHÂÎNE  
MEILLEURE RÉPARTITION DE LA CHARGE  
CAPACITÉ DE CHARGE DE 9 000 À 20 000 LIVRES



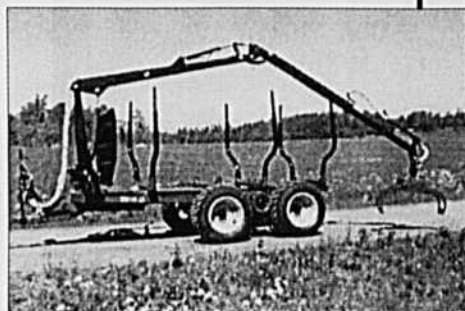
**FENDEUSE À BOIS SUR REMORQUE** avec moteur à essence (embarque bûche disponible en option).



**MINI-SCIÉRIE**  
Différents modèles disponibles.

**CHARGEUSES À BOIS**

**BOSS**

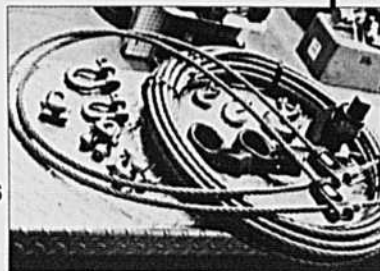


Selon vos besoins nous offrons toute la gamme de chargeuses BOSS. Portée de 12' 6" à 26' 3"



**Treuil mécanique**  
5 500 lbs à 11 000 lbs.

**GAMME COMPLETE D'ACCESSOIRES GRAPINS ET ROTATEURS FORESTIERS**



**FENDEUSE À BOIS VERTICALE ET HORIZONTALE**  
se fixe en 3 points d'attache à votre tracteur de ferme.



**INDUSTRIES RENAUD GRAVEL**

71, chemin St-Gabriel, St-Cléophas-de-Brandon (Québec) J0K 2A0

Tél.: (450) 889-2794  
Fax: (450) 889-8103

internet : [www.indgravel.com](http://www.indgravel.com) / courriel : [info@indgravel.com](mailto:info@indgravel.com)

Un réseau de plus de 50 concessionnaires au Québec, Ontario, Maritimes et USA. Pour connaître le détaillant le plus près de chez vous, composez :

**1 888 299-1748**



# Raymond Johnson, un convaincu de la mise en valeur de la forêt privée



**E**lle n'est pourtant pas si lointaine l'époque des billots qui descendaient la rivière Gatineau; il était facile alors de reconnaître à vue d'œil le bûcheron, le draveur. Aujourd'hui, Richard Johnson pourrait passer pour un gestionnaire d'entreprise qui, plume ou clavier à la main, remplit des rapports, étudie les prix du marché et téléphone aux directeurs de scieries pour négocier des contrats. Pourtant, quand il sort de son bureau, qu'il se dirige vers sa forêt, expliquant le pin blanc mature, montrant fièrement une plantation de pins rouges, scrutant l'éclaircie dans ses cèdres pour apercevoir le chevreuil, on retrouve le producteur de bois, celui qui touche, qui regarde, qui examine, qui détermine quelles tiges seront coupées pour le sciage, quels résineux seront gardés pour les pâtes et papiers.

En Haute-Gatineau, dans l'Outaouais, la production de bois est supérieure à la production agricole. Pour se rendre à Blue Sea, en longeant la rivière Gatineau qui ne gèle pas complètement en hiver, offrant des paysages féeriques, il est normal de rencontrer plus de transporteurs de billots que de tracteurs, plus de boisés que de bovins. Avant lui, son père aimait sa forêt mixte et ne s'en servait que pour les besoins personnels de la famille qui comptait neuf en-

fants. Devenu seul propriétaire de 450 hectares en un seul bloc en 1986, Richard Johnson choisit dès le début la mise en valeur et pas seulement la mise en marché de sa forêt privée. « Parce que j'ai un grand territoire, j'ai pu me permettre d'établir un plan d'aménagement et ne pas me dépêcher de couper le bois pour gagner ma vie » À l'aide de consultants forestiers, ses amis et voisins de longue date, Paul Lafrenière, Benoît et Michel Lachapelle, il a entrepris de nombreux travaux sylvicoles, divisé le terrain en plusieurs secteurs. Seul, il entre dans son bois avec sa débusqueuse, sa scie à chaîne, il élague, dégage, prépare le terrain et choisit les essences en fonction des prix du marché. Ce qu'il reste, il en fera son bois de chauffage. Même s'il cherche toujours de nouveaux débouchés autant pour les essences nobles que pour les autres, Richard Johnson est satisfait des marchés offerts aux producteurs de bois de sa région. Surtout depuis qu'une usine récemment installée à Bois-Francs utilise le peuplier pour fabriquer des panneaux. Chaque saison, un travail bien défini. En automne, après avoir chassé son chevreuil au mousquet, il marche en forêt, sélectionne ses tiges, évalue les interventions sylvicoles à réaliser. L'hiver venu, il coupe les arbres martelés en bleu pour les poteaux,

**Le meilleur moulin à bois... au meilleur prix**

9cv 4895\$  
13cv 5270\$  
20cv 6595\$

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

**1-800-408-9995**

ext.139

**NORWOOD**  
INDUSTRIES INC.

**Espace pour cartes d'affaires**

**Information:**

**(450) 679-8483**

en rouge pour le sciage. Le transporteur vient les chercher au bout d'un chemin bien dégagé et les mène à l'usine désignée. Le producteur de bois entretient ensuite plus d'une dizaine de kilomètres de chemins qu'il a lui-même déblayés. À la fin de l'hiver, pour son propre plaisir et par amour de la faune, il éclaircit sa cèdrière permettant ainsi aux chevreuils d'avoir de la nourriture pendant cette période critique. De toute façon, le cèdre se vend très peu en Haute-Gatineau, en tout cas celui de Richard Johnson qui a trouvé une façon bien à lui de l'utiliser. Au printemps, il engage une scierie mobile et fait couper en planches certaines essences qui se prêtent mieux aux produits finis. Finalement en été, dans son garage devenu atelier, il devient menuisier-artisan. Utilisant son cèdre blanc, il rénove sa maison, fabrique des chaises Adirondak pliables, bâtit des remises, des gazebo qu'il vend sur la route touristique de Blue Sea.

Richard Johnson est amoureux de ses arbres. Les pins blancs surtout. Il les connaît, il sait ce qui est bon pour eux. Minutieux, posé, expérimenté et sûr de lui, il se promène dans ses bois, le plus souvent seul, il examine les ruisseaux qui traversent son terrain, il évalue les dommages causés par les castors et il rêve à ce qu'il pourrait bien faire des pins sylvestres que son père a plantés il y a une quarantaine d'années. Il espère aussi qu'un autre verglas ne vienne pas causer de ravages, que le chablis de juillet 1999 cesse de le hanter (pour les gens du bois, le chablis n'est pas le bon vin mais surtout le bois renversé par un bon vent). Reste encore la menace de la tordeuse d'épinette ou celle du charençon. Le soin que Richard Johnson porte à ses tiges ne le met pas à l'abri de tout danger, « après tout, c'est avec la nature que je gagne ma vie, je dois la respecter mais on ne sait jamais ce qui nous attend ».

Non content d'aménager son boisé, d'entretenir sa plantation, de faire sa coupe pré-commerciale, il s'est impliqué dans l'Office des producteurs de bois de la Gatineau. Il en est le président. Ce qui signifie réunions, études de rapports, représentativité à la Fédération des producteurs de bois. « C'est important pour moi de m'impliquer, informer, promouvoir une mise en marché rationnelle, l'aménagement forestier me tiendra toujours à cœur ». Son rêve, la continuité, la satisfaction des résultats et surtout, une forêt modèle. « Richard Johnson est bien prêt de réaliser son rêve, il en est à sa deuxième rotation, nous avons compté jusqu'à 23 essences commercialisées, c'est une très belle forêt » de conclure Paul Lafrenière, technicien forestier, visiblement fier de travailler pour son ami.

\* Collaboration spéciale

## L'incomparable performance dans le domaine des véhicules tout terrain !

Véhicule amphibie, tout terrain, huit roues motrices comprenant un moteur à essence de modèle Kawasaki FD 620D, avec soupape au-dessus, V-deux cylindres, 4 temps, refroidissement par liquide, équipé d'un démarreur électrique, d'un allumage électronique, d'une puissance 20 HP, d'une cylindrée 617 cc et d'une capacité de charge de 454 kg (1000 lb).



### Caractéristiques pour véhicules Bx8 :

- Conduite souple et agréable pour 6 passagers
- Plus grosse capacité de chargement arrière pour permettre le transport de nombreux équipements
- Performance, polyvalence et fiabilité exceptionnelles

### Équipement monté en série pour Conquest :

- Freins hydrauliques qui facilitent la direction et améliorent le contrôle
- Double fond sur toute la longueur du véhicule qui protège le dessous de la carrosserie
- Boîtier de paliers de rallonge avant et arrière qui augmente la longévité des essieux et des paliers
- Compteur d'heures, indicateur de température, voltmètre
- Lumière de mise en charge, lumière de pression d'huile

**Distribution Jacques Borgia Enr.**

2851, 3<sup>e</sup> Rue, Grand-Mère (Qc) G9T 5K5  
Tél.: (819) 533-4879 ~ Téléc.: (819) 533-4880  
Courrier électronique : centaur@odq.com ~ Site Web : www.odq.com



# 5 MODÈLES DE CHARGEUSES À BOIS

disponibles de 8 à 21 pieds de mât



PLUSIEURS  
MODÈLES DE  
REMORQUES  
disponibles



## 2 MODÈLES DE GRAPPINS

de 30 - 40 & 50 po

- Capacité de levage (portée maximum de 900 livres à 2 700 livres)
- Rotation du mât de 270°
- Nos produits peuvent s'adapter sur équipement déjà existant (nous pouvons effectuer les modifications nécessaires).



JOURNÉES  
PORTES OUVERTES  
28 & 29 avril  
2001

FABRICATION DANS  
LA RÉGION DES  
LAURENTIDES

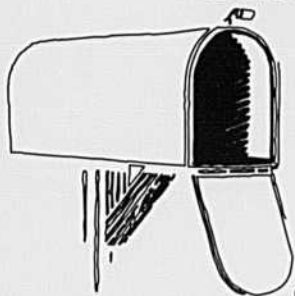


# AGRI-FORÊT 2000 Inc.

1380, boul. des Laurentides, St-Antoine (Qc) J7Z 5T4  
Tél.: (450) 565-5987 / Fax : (450) 565-6851  
Sans frais : 1 877 717-5987

\* PLAN DE FINANCEMENT DISPONIBLE

## Abonnez-vous • Abonnez-vous



# LA TERRE

DE CHEZ NOUS

informe les producteurs et productrices agricoles et autres personnes intéressées aux diverses activités rurales. À chaque semaine la TCN fournit à ses lecteurs des informations qui concernent la production et la mise en marché des produits agricoles et forestiers au Québec.

Le seul hebdomadaire agricole d'expression française d'Amérique.  
Au service de l'agriculteur québécois depuis plus d'un demi-siècle. Publié le jeudi de chaque semaine.

**Forêts**  
de chez nous

je désire m'abonner à *La Terre de chez nous* pour:  
Québec 1 an: 39,11\$ ○ 2 ans: 67,30\$ ○ 3 ans: 93,17\$ ○ Taxes incluses

Il vous suffit de remplir le coupon et d'y joindre un chèque ou mandat de poste à l'ordre de:  
La Terre de chez nous (abonnements)  
Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ APP. \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROVINCE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉL.: ( ) \_\_\_\_\_

Ci-joint la somme de: \_\_\_\_\_ \$

No TPS: R 1218 5132 3

TVQ:1006 1126 05

Signature \_\_\_\_\_

Les amateurs de VTT  
le confirment; «c'est  
une saison exceptionnelle  
pour le VTT et HONDA  
demeure notre CHOIX #1  
TOUTE MARQUE CONFONDUE».

**FOURTRAX  
TRX450ES  
4x4**

**MotoSport 116**

100, Route 116,  
Victoriaville, Qc  
Tél.: (819) 752-3103  
Fax: (819) 752-3605

Mécanique

**RIP**  
INC.

5900, rue Principale  
Saint-Zénon, Qc  
Tél.: (450) 884-5676  
Fax: (450) 884-5357

**MOTO**  
Rive-Sud

628-1, route Kennedy  
Pintendre, Qc  
Tél. / Fax :  
(418) 837-7170

**LAVERTU**  
EQUIPEMENT INC.

4, rue Saint-Augustin  
Breakyville, Qc  
Tél.: (418) 832-6143  
Fax: (418) 832-7939

St-Césaire  
Motosport Inc.

800, Route 112  
St-Césaire, Qc  
Tél.: (450) 469-2733  
Fax: (450) 469-5210

**DION**  
MOTO  
ST-RAYMOND

840, Côte Joyeuse  
St-Raymond, Qc  
Tél.: (418) 337-2776  
Fax: (418) 337-8187

**LES ENTREPRISES  
DENIS  
BOISVERT**  
inc.

2, rue Queen  
Lennoxville, Qc  
Tél.: (819) 565-1376  
Fax: (819) 565-4000

**HONDA**

Faites en l'essai chez l'un de nos distributeurs suivants.

**RPM**  
FINANCEMENT  
HONDA

MC  
Communiquez avec votre concessionnaire local  
pour obtenir des détails sur le Financement RPM  
et la façon dont il peut vous avantager.

**J.B. Pothier**  
SAINT-TITE SAHAWAGAK

216, Route 153  
Saint-Tite, Qc  
Tél.: (418) 365-5831  
Fax: (418) 365-3358  
5330, boul. Royal  
Shawinigan, Qc  
Tél.: (819) 539-8151

**Moto**  
**Thibault**  
MAURICIE (1992) INC.

205., rue Dessureault  
Cap-de-la-Madeleine, Qc  
Tél.: (819) 375-2222  
Fax: (819) 375-7050

# Baril santé

## Muni d'un sac barrière d'oxygène



Support en stainless pour sac barrière d'oxygène



Chariot en stainless pour baril santé



Clé pour baril santé

Transfert de baril pour baril santé



Levier de stainless pour baril santé



LES ÉQUIPEMENTS  
D'ÉRABLIÈRE  
C.D.L.



257, route 279, St-Lazare (Qc) G0R 3J0  
Tél.: (418) 883-5158 • Fax: (418) 883-4159